

*Bureau d'Information pour la France
du Parlement européen*



Photo : Jesus Alvarez Duran - Création et mise en page : Catherine Burckel

BILAN D'ACTIVITÉS
2ème semestre 2010

288. Boulevard Saint Germain - 75007 PARIS
Tél. : +33 (0) 1 40 63 40 00 - Fax : +33 (0) 1 45 51 52 53 - Courriel : epparis@europarl.europa.eu
Site : www.europarl.fr

Chers amis,

Comme nous le faisons maintenant chaque semestre depuis le trimestre 2009, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le bilan d'activités du Bureau d'information pour la France du Parlement européen, pour le **deuxième semestre 2010**.

Ce bilan n'est pas exhaustif de l'ensemble des activités du Bureau, mais nous avons essayé d'illustrer les différents types d'activités que nous réalisons:

- ❖ Relations avec la presse et les écoles de journalisme,
- ❖ Séminaires d'information pour les élus, les milieux économiques et sociaux, les jeunes et les responsables d'associations de jeunesse et d'éducation populaire,
- ❖ Colloques, conférence-débat, expositions que nous organisons au Bureau,
- ❖ Manifestations dans le cadre des grands rendez-vous du Parlement européen: le 9 mai, la journée des femmes, les Prix Sakharov, Lux et Charlemagne, l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion,
- ❖ Manifestations auxquelles le Bureau s'associe et participe,
- ❖ "Midi du Parlement" sur des sujets très concrets de l'actualité quotidienne,
- ❖ "Forum Citoyen" permettant la rencontre entre les députés européens et les citoyens de leur région,
- ❖ Publication de la Newsletter du Bureau, animation du site internet et participation à Facebook.

Au cours de cette année 2010, nous avons pu mener à bien le programme "**Une région, un trimestre**", qui nous permet de concentrer nos moyens d'action par trimestre, sur une zone administrative française à l'intérieur d'une des grandes régions électorales du Parlement européen.

- Aquitaine au 1er semestre
- Midi-Pyrénées au 2ème semestre
- Basse et Haute-Normandie au 3ème semestre
- Champagne-Ardenne au 4ème semestre

Nous poursuivrons et amplifierons cette approche en 2011.

Merci de l'intérêt que vous portez à nos travaux.

Bonne fin d'année 2010 et bonne année 2011.

**Le Bureau d'information
du Parlement européen pour la France**



SOMMAIRE

CONFÉRENCES..... 9

*Conférence-débat "Les droits des femmes dans l'Union européenne"
Paris, le 8 décembre 2010*

*Conférence-débat à l'intention des étudiants en master en communication
de l'Université Paris-Est Créteil, le 26 novembre 2010*

*Conférence-débat "La réforme des systèmes de retraite en Europe"
Paris, le 27 octobre 2010*

Conférence-débat "L'Europe des jeunes" - Caen, le 7 octobre 2010

Visite d'étude des représentants du CNAJEP - Bruxelles, le 28 septembre 2010

Programme d'information et de formation des responsables de documentation et des professeurs de collèges et lycées..... 17

Séminaire de formation à l'IUFM de Rouen, le 17 novembre 2010

*Séminaire à destination des Délégués Académiques aux Relations Européennes
Bruxelles, le 16 novembre 2010*

FORUMS CITOYENS..... 23

Forum Citoyens "L'Europe au Quotidien" - Reims, le 18 novembre 2010

Forum Citoyens "L'Europe au Quotidien" - Rouen, le 14 octobre 2010

"MIDIS" DU PARLEMENT..... 29

*Midi du Parlement européen au Havre : "En bateau, en bus ou en autocar - Comment le Parlement européen veille-t-il à nos droits de passagers ?"
Le 18 novembre 2010*

*Midi du Parlement européen à Caen : "La réforme de la PAC et les jeunes - Que peut faire le Parlement européen pour l'avenir des jeunes agriculteurs ?"
Le 20 septembre 2010*

PRESSE..... 35

Interviews

Interview de Sylvie Guillaume par Dominique Robert-Besse - 8 octobre 2010

Interview de Pascale Gruny par Dominique Robert-Besse - 3 septembre 2010

Revue de presse

Revue de presse quotidiennes

Séminaires

Séminaire Ouest-France - Strasbourg, du 22 au 24 novembre 2010

Séminaire France 3 - Bruxelles, le 17 novembre 2010

Séminaire Ecole de Journalisme ISCPA - Bruxelles, le 11 novembre 2010

L'école de journalisme de Sciences-Po - Bruxelles, le 10 novembre 2010

Séminaire Radio France/France Bleu - Bruxelles, le 5 octobre 2010

PRIX SAKHAROV..... 47

Prix Sakharov 2010

PROGRAMME "UNE RÉGION, UN TRIMESTRE" 51

Programme "Une région, un trimestre" 2010 - Prévisions pour 2011

RÉUNIONS D'INFORMATION..... 55

Réunion d'information à destination des enseignants de la Fédération

Internationale des Professeurs de Français (FIPF) - Paris, le 18 novembre 2010

*Réunion d'information organisée par le Bureau pour la Mairie de Troyes
Paris, le 5 novembre 2010*

Rencontre avec des étudiantes roumaines - Paris, le 6 juillet 2010

SÉMINAIRES..... 61

*Séminaire d'information à l'intention des acteurs ruraux et élus du Languedoc-
Roussillon - Bruxelles, le 30 novembre 2010*

NOS ACTIONS DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT..... 65

*Forum national "Jumelages et Partenariats" de l'AFCCRE
Fontainebleau, le 26 novembre 2010*

*Conférence européenne de l'AFEM
Paris, le 19 novembre 2010*

*Colloque européen "Quelle éducation pour quelle citoyenneté demain en
Europe ?" - Saint-Alban, le 6 novembre 2010*

*Cérémonie de clôture du projet "Europe Mobile"
Paris, le 22 octobre 2010*

*Conférence-débat sur le thème "L'avenir de la politique de cohésion après
2013" - Reims, le 15 juillet 2010*

CONFÉRENCES



Conférences du Bureau

Le Bureau d'Information pour la France organise régulièrement dans ses locaux parisiens comme à l'extérieur, des conférences à destination d'un public cible, tels les syndicats, les associations d'éducation populaire, les milieux scolaires et universitaires... afin de rapprocher les multiplicateurs d'opinion des députés européens.

Grand succès de la Conférence-débat sur "Les droits des femmes dans l'Union européenne" - Paris, le 8 décembre 2010

Malgré les intempéries, le Bureau d'information pour la France a organisé le 8 décembre sa quatrième conférence-débat sur l'Europe sociale. Le thème de rencontre choisi entre les élus et les syndicats était ce soir-là : « Les droits des femmes dans l'Union européenne ».

Cette conférence-débat, animée par Alain Barrau, a porté sur les inégalités subies par les femmes dans une série de domaines politique, économique, social, financier et culturel. La crise financière et économique a eu un impact négatif sur la situation des femmes, leurs conditions de travail et leur place dans la société. Elle a entraîné un recul de l'égalité hommes-femmes dans l'Union européenne.



L'un des temps forts de ce débat a été « La Clause de l'Européenne la plus favorisée » visant à établir, à partir de l'analyse comparée des droits des femmes dans les différents pays de l'Union européenne, un ensemble législatif qui pourra être applicable à toutes les citoyennes européennes. En l'absence de Gisèle HALIMI, Présidente-Fondatrice de « Choisir la cause des femmes », la démarche et le document ont été présentés par Elisabeth RIBOUD, Secrétaire générale de l'association et Jean-Luc SAURON, Professeur de Droit de l'Union européenne à l'Université Paris-Dauphine et Responsable de la cellule européenne du Conseil d'Etat.

La conférence-débat a ensuite permis de donner la parole à plusieurs acteurs :

- les confédérations syndicales de travailleurs, engagées sur la scène nationale et européenne :
 - ✚ Marie-France BOUTROUE, Conseillère confédérale en matière d'égalité professionnelle à la CGT
 - ✚ François HOMMERIL, Secrétaire national chargé de l'Europe et de l'International à la CFE-CGC
 - ✚ France SPONEM PEREZ, Vice-présidente du Comité des femmes de la Confédération européenne des syndicats (CES) et Responsable du secteur égalité professionnelle de la CGT-FO

- ✚ Brigitte STEIN, Conseillère Confédérale de la CFTC
- ✚ Anne-Juliette TILLAY, Chargée de mission pour le droit des femmes à l'UNSA

- les députées européennes :

- ✚ Pervenche BERÈS (S&D, FR), Présidente de la Commission de l'emploi et des affaires sociales
- ✚ Elisabeth MORIN-CHARTIER (PPE, FR), Vice-présidente de la Commission des droits de la femme et d'égalité des genres

- les participants au débat.

Les échanges ont principalement porté sur l'accroissement des inégalités hommes-femmes dans certains domaines, la diminution dans d'autres, l'importance de l'engagement syndical et sur l'utilité de la dimension européenne pour ce sujet. Le tout avec la future utilisation des initiatives citoyennes dans les modalités de mise en œuvre qui sont actuellement en discussion au Parlement européen.



Il s'agissait également de débattre sur les défis existants et de mettre en lumière les aspects fondamentaux des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'expérience acquise montre qu'il est nécessaire de renforcer la coordination dans ce domaine entre le niveau national et le niveau européen.

Pour en savoir plus : edyta.michelin@europarl.europa.eu

Conférence-débat à l'intention des étudiants en master en communication de l'Université de Paris-Est Créteil - Créteil, le 26 novembre 2010



Edyta Michelin, administratrice au Bureau d'Information pour la France du Parlement européen et Donatienne Claris, stagiaire, ont animé une conférence-débat à destination d'étudiants en formation continue en communication politique et publique à l'Université Paris-Est Créteil, le vendredi 26 novembre 2010.

Un bref rappel du rôle du Parlement européen, après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, et les objectifs de la stratégie de communication de l'institution ont été présentés. Ceux-ci découlent de la déclaration commune « *Communiquer l'Europe en partenariat* ». A cette occasion, la campagne de communication pour les élections européennes en juin

2009 a été mentionnée.

Face à un nouvel environnement médiatique, la présence du Parlement européen sur Internet se développe. Disposant d'un site Internet, le Parlement met également à disposition sa web TV (*Europarl*) et est présent sur les réseaux sociaux (*Facebook, Twitter, Youtube, MySpace*). Outre ces outils, le Parlement dispose d'un réseau de 27 bureaux d'information qui ont pour but de faire connaître aux citoyens européens le rôle, les compétences et les activités du Parlement.



Dans le cadre d'un programme « une région, un trimestre », le Bureau d'information pour la France, également présent sur Internet et sur Facebook, organise divers événements à l'échelle locale (Forums Citoyens, conférences de presse, Midis du Parlement, conférences-débats pour les jeunes et les associations de la jeunesse et d'éducation populaire et les séminaires de formation à destination des documentalistes et professeurs). D'autres activités de communication du Bureau d'information ont été évoquées tels que : les séminaires organisés au Parlement européen soit à Strasbourg soit à Bruxelles, les expositions thématiques, les colloques et les conférences-débats sur l'Europe sociale.

Un riche débat a eu lieu tout au long de la présentation ce qui a permis aux intervenantes de préciser certains points sur les méthodes de communication du Parlement européen.

Pour en savoir plus : edyta.michelin@europarl.europa.eu

Conférence-débat "La réforme des systèmes de retraite en Europe" - Paris le 27 octobre 2010



Le 14 avril 2010, le Bureau d'information pour la France du Parlement européen a lancé un cycle de conférences sur l'Europe sociale. Les deux premières rencontres avaient respectivement pour thème : « Quel rôle pour les confédérations syndicales européenne et nationales dans l'information, la consultation et la participation des travailleurs ? » et « Le Parlement européen et la lutte contre l'exclusion sociale ». La troisième conférence-débat portait sur « **La réforme des systèmes de retraite en Europe** ». Elle a eu lieu le **mercredi 27 octobre 2010 de 18h00 à 20h30** dans les locaux du Bureau d'Information du Parlement européen.

Une des priorités de l'Union européenne est de permettre aux citoyens européens de bénéficier du marché intérieur et d'améliorer le système économique européen. Aujourd'hui, l'Europe est confrontée à plusieurs défis tels le vieillissement démographique et la crise économique et financière. Dans ce contexte, la Commission européenne a contribué le 7 juillet 2010 au débat public, en publiant un document de consultation « Vers des systèmes de retraite adéquats, viables et sûrs en Europe ». Ce « Livre Vert » examine le cadre européen en matière de retraites, en prenant en compte plusieurs aspects des politiques économiques et sociales. Le sujet a été également abordé à plusieurs reprises par le Parlement européen.

Cette conférence a été axée sur les enjeux liés au vieillissement de la population et à la récente crise économique et financière. Ces deux aspects ont mis en lumière plusieurs problèmes touchant au régime des retraites. Les confédérations syndicales ont eu la possibilité de réagir sur le « Livre Vert » et formuler leur propre point de vue.



Cette conférence-débat, qui avait pour objectif de débattre de la réforme des systèmes de retraites et de l'ensemble des mesures à prendre au niveau national et européen, a permis de donner la parole à plusieurs acteurs :

- les confédérations syndicales de travailleurs, engagées sur la scène européenne ;
- les députés européens de la commission « Emploi et affaires sociales » ;
- les participants au débat.

Ces différents acteurs ont ainsi pu défendre leurs avis sur la manière dont l'Union européenne peut contribuer à garantir la viabilité des retraites pour l'avenir.

Ce débat a été animé par Alain Barrau, Directeur du Bureau et Philippe Laurette, Délégué général de l'association "Réalités du Dialogue Social".

Pour en savoir plus : edyta.michel@europarl.europa.eu

Conférence -débat "L'Europe des jeunes" - Caen le 7 octobre 2010

Le 7 octobre 2010, une Conférence-débat "L'Europe des jeunes" a eu lieu à Caen, à l'initiative du Bureau d'information pour la France du Parlement européen. Elle était organisée par le CRAJEP (Comité Régional des Associations de jeunesse et d'Education Populaire) de Basse-Normandie. Cette rencontre était destinée aux représentants des réseaux de jeunesse, responsables associatifs et élus de la Région Basse-Normandie.

Edyta Michelin du Bureau d'information a expliqué en quoi et à quelles conditions l'Europe pouvait être utile dans la conception et la mise en œuvre de politiques pour la jeunesse. Elle a présenté les

différents programmes européens destinés aux jeunes, tels "Jeunesse en action 2007-2013" et le programme récent "Jeunesse en mouvement". A cette occasion la mobilité européenne a été rappelée.

Cette présentation a été complétée par une discussion très enrichissante avec les participants. Les différents aspects de montage et de gestion de projets pour les jeunes ont été évoqués en présence de Roland Lecuir, Président du CRAJEP Basse-Normandie, Philippe Clément, le Vice-président du CRAJEP Basse-Normandie, Daniel Lavenu, Secrétaire du CRAJEP Basse-Normandie et Valéry Deschamps, le Vice-président de la Maison de l'Europe.

Cette conférence-débat précède le Forum Citoyens qui aura lieu le 14 octobre à Rouen. Ces deux activités sont inscrites dans le programme lancé par le Bureau "une région, un trimestre".

Visite d'étude des représentants du CNAJEP - Bruxelles, le 28 septembre 2010



Le Bureau d'information pour la France du Parlement européen a organisé une visite d'étude pour les cadres du CNAJEP et du CRAJEP, les responsables associatifs et les représentants des réseaux de jeunesse.

Les participants ont commencé la journée avec l'intervention de Jean-Claude Thomas, Responsable du secteur francophone des Visites et Séminaires à la Direction Générale de la Communication sur le fonctionnement du Parlement européen. Mr Thomas a également évoqué les questions sociales et économiques. Les participants ont posé des questions sur l'Europe associative, sur l'aide au développement et sur l'économie sociale et solidaire. Edyta Michelin du Bureau d'Information pour la France du Parlement européen a présenté les activités de ce Bureau, notamment les actions menées dans les régions et en direction des jeunes.



Ensuite, Mme Sophie Auconie, Députée européenne (PPE, FR), a présenté les fonds européens et les programmes existants destinés à la jeunesse. Mme Auconie a présenté les principes de la politique régionale et de cohésion en précisant l'utilité des fonds tels par exemple le FSE. Mme Marie-Christine Vergiat, Députée européenne (GUE/NGL, FR), a expliqué les enjeux de la politique de mobilité des jeunes et la reconnaissance de l'éducation non-formelle. A la fin de son intervention, Mme Marie-Christine Vergiat a mentionné la possibilité de reconnaissance du statut d'association européenne.

Dans l'après-midi les participants étaient en visite à la Commission européenne. Ils ont eu l'occasion de connaître le rôle de la Commission, sa structure et son fonctionnement par M. Willy Helin, Chef de la Représentation de la Commission européenne en Belgique.

Les responsables associatifs ont pu également découvrir de manière plus approfondie un Programme "Jeunesse en action" grâce à la présentation de M. Pascal Lejeune, Chef d'Unité "Jeunesse en action" à la Direction générale "Education et Culture".

La journée a été clôturée par l'intervention de M. John Macdonald de l'Unité "Politique de la citoyenneté" à la Direction générale de la Communication qui a présenté l'Année européenne du volontariat qui aura lieu en 2011.

Pour en savoir plus : edyta.michelin@europarl.europa.eu

Retrouvez tous les comptes-rendus de ces conférences sur notre site :

http://www.europarl.fr/view/fr/nous/activites_bureau/conferences_bureau.html

***PROGRAMME D'INFORMATION ET DE FORMATION
DES RESPONSABLES DE DOCUMENTATION
ET PROFESSEURS DES COLLÈGES ET LYCÉES***



Programme d'information et de formation des responsables de documentation et des professeurs de collèges et lycées

Le Bureau d'Information pour la France du Parlement européen a lancé un tout nouveau cycle d'information et de formation à destination des documentalistes et professeurs des établissements scolaires. Cette action s'inscrit dans le cadre du programme "Une région, un trimestre" mis en place par le Bureau avec pour objectif de toucher, dans une circonscription électorale donnée, un grand nombre de citoyens de tous horizons.

Séminaire de formation à l'IUFM de Rouen, le 17 novembre 2010



Le 17 novembre à Rouen, de 14h30 à 17h30, le Bureau d'Information pour la France du Parlement européen a lancé son nouveau cycle de formation à destination des documentalistes et professeurs des établissements scolaires.

Katarzyna Iskra, administratrice du Bureau d'Information, a chaleureusement remercié la vingtaine de professeurs et documentalistes venus assister à cette réunion et, après leur avoir présenté les intervenants, leur a exposé brièvement les cinq modules de la formation.

Katarzyna a débuté son intervention par une présentation de la structure, du rôle et des compétences du Parlement européen, en insistant notamment sur les nouvelles compétences de l'institution suite à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Elle a ensuite indiqué le rôle du Parlement européen dans la politique de l'éducation et de la jeunesse et s'est livrée au jeu des questions-réponses avec la salle avant de passer la parole à Florent Le Montagner, administrateur au sein de la DG COMM en charge du site web du Parlement.



Ce dernier a indiqué toutes les rubriques du site de l'institution en les expliquant une à une afin de faciliter l'accès des participants aux informations et documents. De même, il a mis en évidence, par une présentation visuelle et chiffrée, la présence du Parlement sur les réseaux sociaux tels Twitter,



Facebook, MySpace, Flickr... Cette présence est aujourd'hui nécessaire pour rendre l'institution plus accessible au plus grand nombre, et notamment aux jeunes.

L'autre outil moderne et aisé d'utilisation mis à la disposition du public et des médias est la chaîne de télévision en ligne du Parlement européen, "EuroparlTV". Elle a été présentée par Jean-Yves Loog, administrateur au sein de la DG COMM, qui a, en premier lieu, illustré son propos par une visualisation d'un clip vidéo pour des collégiens.

Mettant l'accent sur le grand nombre de thèmes traités - de A à Z - et soulignant que ces films sont téléchargeables gratuitement, il a indiqué aux participants qu'ils pouvaient s'adapter à tout type de public et qu'ils permettaient de faire connaître l'institution de manière plus ludique.

Puis pour présenter le Bureau d'Information et ses activités, la parole a été donnée à Catherine Burckel. Après avoir rapidement évoqué le renforcement de la stratégie de communication de la DG COMM du Parlement, cette dernière a ensuite présenté les actions du Bureau d'Information au travers du kit de brochures, documents et gadgets remis au début de la session aux participants : forums citoyens, conférences-débats, colloques, expositions itinérantes, séminaires... rappelant que le Bureau se tenait à la disposition des établissements scolaires pour mener des actions à destination des jeunes.



Enfin, pour clore cette formation, Mélanie Mammeri, a présenté les activités du Centre d'information Europe Direct/Maison de l'Europe de l'Eure. Elle a été rejointe par son Président, Alfred Recours.

Une après-midi de formation très appréciée par les participants !

Pour en savoir plus: katarzyna.iskra@europarl.europa.eu
catherine.burckel@europarl.europa.eu

Séminaire à destination des Délégués Académiques aux Relations Européennes - Bruxelles, le 16 novembre 2010



Le Bureau d'Information pour la France a organisé le mardi 16 novembre un séminaire à destination des Délégués Académiques aux Relations Européennes Internationales (DAREIC) à Bruxelles. Ce séminaire a été organisé en coopération avec l'École Supérieure de l'Éducation Nationale (ESEN).

Ce séminaire a permis aux DAREIC de connaître de plus près le Parlement européen, en cours d'une journée regroupée en quatre modules suivantes :

- Présentation du rôle et du fonctionnement du Parlement européen par Madame Typhaine MORILLON, administratrice de l'unité visites et séminaires
- « Tout savoir sur le Parlement européen » - présentation des outils d'information et de communication du Parlement européen par Monsieur Florent LE MONTAGNER de l'unité webcommunication, en charge du site Web, de la page Facebook et Twitter et Monsieur Jean-Yves LOOG de l'unité europarlTV, la chaîne parlementaire sur le Net du Parlement européen
- « Préparer les jeunes au XXI siècle » - un échange sur la coopération européenne en matière d'enseignement secondaire avec Madame Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID (PPE, FR) et Monsieur Piotr BORYS (PPE, PL), membres de la commission culture et éducation
- « Améliorer les compétences des enseignants » - un échange avec Madame Elisabeth MORIN-CHARTIER (PPE, FR) et Monsieur Hannu TAKKULA (ALDE, FI), membres de la commission culture et éducation, sur l'efficacité des systèmes européens de formation des enseignants et le progrès constaté quant à la mise en œuvre de programmes d'action européennes dans ce domaine.

Les participants ont beaucoup apprécié l'opportunité de se familiariser avec les sources d'information sur le Parlement européen, notamment celles disponibles en ligne.

Les rencontres avec les députés ont permis des échanges sur le fond concernant les principaux défis auxquels font face les systèmes d'éducation scolaire en Europe de nos jours, en particulier en ce qui concerne l'efficacité de l'enseignement scolaire et l'enjeu du renforcement des compétences des enseignants.

Pour en savoir plus : katarzyna.iskra@europarl.europa.eu

FORUMS CITOYENS



Forums Citoyens 2010

Pour permettre aux citoyens de rencontrer leurs députés européens et mieux connaître leur travail et leur rôle, le Bureau d'Information pour la France organise des Forums Citoyens dans les différentes circonscriptions électorales.

Ces forums s'inscrivent dans le nouveau dispositif du Bureau, "*une région, un trimestre*", qui permet de se concentrer pendant tout un trimestre sur une région administrative. Après les "Midis" du Parlement, les séminaires à destination de tous les multiplicateurs d'opinion, les conférences en direction des associations d'éducation jeunesse, ces Forums sont le point d'orgue de toutes les actions de sensibilisation.

Forum Citoyens "L'Europe au Quotidien" - Reims, le 18 novembre 2010

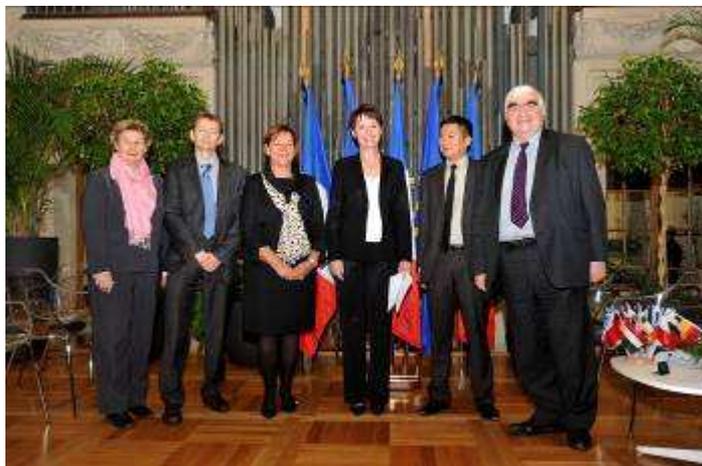


Le Bureau d'Information pour la France du Parlement européen a clôturé la première année de son action «une région - un trimestre» avec la tenue de son 4ème Forum citoyens de l'année, en Champagne-Ardenne, à la Mairie de Reims, le 18 novembre. Au programme, un dialogue - débat avec les députés de la circonscription « Est » Nathalie Griesbeck (ADLE) et Liem Hoang Ngoc (S&D), ainsi qu'Alain Barrau, Directeur du Bureau d'information du Parlement européen en France et Soufflot de Magny Renaud, de la Représentation de la Commission en France, sur :

- la vie quotidienne et Europe : perception, influence et impact ;
- l'articulation Europe-région ;
- la crise financière, l'environnement et le Traité de Lisbonne.

Comment intéresser les citoyens ? Ouvrant le Forum, Madame la Maire de Reims, Adeline Hazan, ancienne députée européenne, a souligné que l'Europe paraît toujours très éloignée aux citoyens européens et pourtant, nombre de lois votées à l'Assemblée nationale sont des transpositions de directives européennes. Afin de mieux sensibiliser les citoyens, certains préconisent le développement des programmes pour les jeunes, la multiplication de rencontres entre députés européens et citoyens. D'autres réclament une vraie Constitution européenne.

Oui, à condition qu'elle soit préparée par une Assemblée constituante et que les citoyens y soient associés précise M. Hoang Ngoc. Oui, répond Mme Griesbeck qui prône un fédéralisme d'Etats-Unis d'Europe et réclame que cette Constitution soit adoptée par référendum.



Les conséquences de la crise financière

Les participants se sont inquiétés de l'effet de dominos des crises nationales successives, la Grèce, l'Irlande et demain peut-être, le Portugal et l'Espagne. Pour M. Hoang Ngoc, il y a un risque que l'Allemagne exige que les pays ne suivant pas la discipline budgétaire sortent de l'euro. En ce cas, il y aurait un euro pour les pays du Nord et une monnaie pour les pays du Sud de l'Europe. Mme Griesbeck estime que le pacte de stabilité est une impérieuse nécessité pour éviter l'effet de dominos. D'autre part, M. Hoang Ngoc déplore l'ultralibéralisme de la Commission européenne qui, selon lui, reste le bras armé des Etats membres.

Un budget insuffisant pour les politiques européennes

Pour financer un budget, il faut selon M. Hoang Ngoc deux, voire trois mécanismes : l'impôt, l'emprunt et la création monétaire. Aujourd'hui, il n'y a que les contributions des Etats membres dans un cadre d'austérité. Et de proposer d'instaurer des ressources propres de l'Union et de les abonder par un emprunt et un impôt européen sur les sociétés. Mme Griesbeck, si elle est favorable à la mise en place de ressources propres pour l'Union européenne, est toutefois opposée à un impôt européen supplémentaire pour les citoyens déjà accablés par la fiscalité. Elle se prononce pour une taxe sur les transactions financières, idée que ne rejette pas la Commission.

Pauvreté et solidarité

Paradoxe pour les participants : l'on investit massivement des fonds pour sauver les banques alors que 80 millions d'Européens vivent en-dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire 800 euros/mois ! Dans la stratégie Europe 2020, la pauvreté est mentionnée comme un enjeu majeur. Un des objectifs est de réduire de 20 millions le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, dans les dix prochaines années.

Pour plus d'informations : alain.barrau@europarl.europa.eu
marie-christine.de-saintaraille@europarl.europa.eu

Forum Citoyens "L'Europe au Quotidien" - Rouen, le 14 octobre 2010

Concluant l'action en région Haute et Basse-Normandie, le Forum citoyens de Rouen a réuni autour des députés européens de la circonscription Nord-Ouest : Estelle Grelier (S&D), Corinne Lepage (ADLE) et Jean-Paul Gauzès (PPE), Alain Barrau et Renaud Soufflot de Magny de la Représentation de la Commission, plus de cent-vingt personnes venues de tous horizons dans les locaux de l'Hôtel de Région de Haute-Normandie, à Rouen.

Les participants ont insisté sur la nécessité d'une vision commune à long terme pour l'Europe et sur le fait que celle-ci doit s'organiser pour mieux anticiper les défis auxquels elle doit faire face.

L'impact de l'Europe dans la vie des normands ?

Pour le Président du Conseil Régional, M. Alain Le Vern, il n'y a pas un projet auquel l'Europe n'ait pas contribué dans la Région. Et de citer « Port 2000 », une vraie chance pour l'environnement.



Un budget en-deçà des ambitions européennes.

L'Union européenne doit avoir les moyens de ses politiques, c'est inscrit dans les traités ! Mais comment résoudre l'équation suivante : l'élargissement de l'Union européenne, l'augmentation des compétences et un budget qui n'évolue pas ? Paradoxe, comment financer la PAC et les fonds structurels sans augmenter le budget tout en voulant plus de financement pour la formation, la recherche, l'innovation, la compétitivité et un service extérieur de l'Union européenne ? Selon Mme Grelier, il faut des ressources propres à l'Union ; et de proposer une taxation sur les flux financiers et le recours aux euro-bons, forme d'emprunt adossé à la Banque



Les décisions européennes concernent positivement la vie des citoyens, ajoute Mme Lepage. C'est grâce à l'Union européenne que nous ne mangeons pas de viandes collées ou clonées, que l'étiquetage alimentaire est de plus en plus précis, que les plates-formes « off shore » de la mer du Nord sont en cours de sécurisation... Mais pour le président du Parc naturel des Boucles de la Seine normande, certaines directives européennes ont un impact négatif : la directive sur l'eau impose des objectifs très ambitieux alors que, dans le même temps, la Politique Agricole Commune a une influence négative sur les sols. À noter aussi l'appel à l'aide des habitants du Cap d'Antifer, voisins du terminal pétrolier, inquiets du projet de terminal méthanier.



européenne d'Investissement.

La crise, facteur aggravant. La crise financière s'est transformée en crise économique et sociale, l'Union européenne compte une quinzaine d'économies différentes pour une seule monnaie, l'euro, comment réagir ? Selon M. Gauzès, l'idéal serait une régulation au niveau mondial. Au niveau européen, sans coordination des politiques économiques il ne peut y avoir de monnaie commune efficace. Quant à la régulation des fonds alternatifs, les Etats n'arrivent pas à s'accorder.

Mieux communiquer sur l'Europe. Plusieurs participants ont réclamé une meilleure information et communication sur les décisions européennes. D'aucuns ont avancé l'idée de passer par les Maires pour diffuser l'information européenne dans les publications municipales. Les élus locaux seraient de meilleurs relais d'information et plus apte à sensibiliser leurs concitoyens. Autre suggestion, augmenter le nombre des visites/découverte au Parlement à Bruxelles et Strasbourg.

Quid d'une Europe fédérale ? Réponse des députés : il y a une absence de volonté fédéraliste chez les Etats membres. Quel message adresser aux jeunes ? Tant Mme Lepage que M. Gauzès ne voient pour les motiver que « la preuve par défaut » c'est-à-dire leur montrer quels seraient les difficultés qu'ils auraient s'il n'y avait pas l'Europe. Mme Grelier estime que les jeunes peuvent prendre leur destin en main notamment à travers le choix de leur formation. Elle établit une corrélation entre le niveau de formation et l'emploi.

Pour plus d'informations :

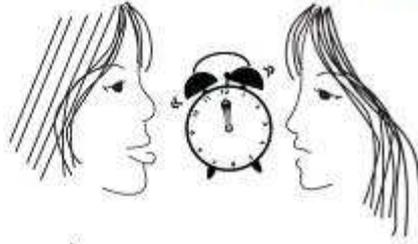
Alain Barrau : alain.barrau@europarl.europa.eu

Marie-Christine de Saint-Araille : mariechristine.de-saintaraille@europarl.europa.eu

Retrouvez tous les comptes-rendus de ces forums sur notre site :

http://www.europarl.fr/view/fr/nous/activites_bureau/Forums/Forums_citoyens.html

"MIDIS" DU PARLEMENT



Les midis du parlement européen

"Midis" du Parlement 2010

Aller au devant des citoyens pour mieux faire connaître les décisions que prend le Parlement européen et leurs effets sur la vie quotidienne de chacun, tel est l'objectif que s'est donné le Bureau d'Information pour la France du Parlement européen en organisant des "Midis" du Parlement dans les différentes circonscriptions électorales.

Ces "Midis" sont en fait des conférences-débats organisées dans des lieux grand public ou à proximité de zones concentrant des lieux de travail, portant sur un thème d'actualité législative du Parlement concernant la vie quotidienne des citoyens européens, avec des intervenants locaux et/ou européens définis par le Bureau.

Ces conférences-débats s'inscrivent dans le dispositif du Bureau, "une région, un trimestre". En effet, depuis le premier trimestre 2010, le Bureau se concentre sur une région administrative différente par trimestre, en y organisant divers types d'évènements destinés aux élus de ces régions, à la presse, aux milieux économiques et sociaux, aux associations d'éducation populaire et aux milieux scolaires et universitaires, aux multiplicateurs d'opinion et aux milieux associatifs. Le premier semestre 2010 a été consacré à deux régions, Aquitaine et Midi-Pyrénées. Le trimestre en cours est consacré à la région Haute-Normandie.

"Midi" du Parlement européen au Havre : "En bateau, en bus ou en autocar - Comment le Parlement européen veille-t-il à nos droits de passagers ?" - le 18 novembre 2010



C'est au Havre, ville classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et premier port français de marchandises que le Bureau d'Information pour la France a organisé une conférence-débat sur les propositions du Parlement européen visant le renforcement de nos droits de passagers, le jeudi 18 novembre dans l'espace André Graillet.

Les députés européens ont déjà largement contribué au renforcement des droits des passagers aériens. Ils se penchent maintenant sur les droits des passagers, d'autocars et de bateaux pour que ceux-ci puissent bénéficier de droits semblables.

"En bateau, en bus ou en autocar, comment le Parlement européen veille-t-il à nos droits de passagers ?" - voilà donc le thème choisi par le Bureau d'information pour la France du Parlement Européen, qui sillonne depuis trois mois les grandes villes de Normandie afin de communiquer sur les activités du Parlement européen.

Les intervenants

Monsieur Guy VALEMBOIS, Directeur de l'Office de Tourisme du Havre

Monsieur Frédéric LETACQ, Attaché de recherche à l'Institut du Droit International des Transports

Monsieur Patrice NUNEZ, Directeur de Bus Océane Le Havre

Animation : Madame Katarzyna ISKRA, Administratrice au Bureau d'information du Parlement européen

Le débat

En préambule, Katarzyna ISKRA souligne que : « tout ce qui concerne la protection des passagers est aujourd'hui au cœur des dossiers du Parlement européen. Il s'agit donc d'un sujet d'actualité important... ».

Tour à tour, les orateurs ont pointé du doigt les avancées déjà réalisées depuis plusieurs années en termes de sécurité mais aussi ont pu mettre l'accent sur le chemin qu'il reste encore à parcourir notamment en ce qui concerne l'harmonisation des réglementations sur les différents modes de transports.

Dans le domaine maritime, Guy VALEMBOIS indique : « La particularité au Havre, contrairement à beaucoup d'autres grandes villes, est que l'Office de Tourisme gère elle-même les Croisières. Cela implique qu'il a fallu s'adapter...Cependant, nous avons pu constater qu'il y a dans les ports de l'Union européenne un manque évident de visibilité notamment en ce qui concerne les contrôles, ce qui indique que la législation n'est pas la même partout...».

Patrice Nunez quant à lui a souligné le progrès déjà acquis en ce qui concerne la qualité des transports par bus au Havre. Il a également indiqué quelques domaines dans lesquels l'harmonisation au niveau européen serait au profit des utilisateurs (p.ex. des normes relatives aux fauteuils roulants).

De son côté, Frédéric LETACQ passe en revue les différents modes de transport et réglementations tout en soulignant que les droits n'étaient pas les mêmes partout, qu'il s'agisse du transport aérien, maritime ou routier. Cependant ce responsable de la formation à l'IDIT de Rouen s'attarde quelques instants sur le droit à la qualité dans les transports : « le droit à la sécurité doit être aujourd'hui complété par le droit à la qualité...Si le droit à la sécurité oblige le transporteur à indemniser le passager en cas de préjudice, le droit à la qualité doit permettre l'assistance et la prise en charge, par le transporteur, des repas, de l'hébergement et des compensations financières.... »

Un débat riche et varié donnant lieu à de véritables échanges entre la salle et les invités comme celui concernant le droit des passagers handicapés à voyager comme les autres.

En conclusion et avant de convier chacun à partager un déjeuner, Katarzyna ISKRA a chaleureusement remercié les participants d'avoir pu répondre présents à cette invitation.

Pour en savoir plus : katarzyna.iskra@europarl.europa.eu

"Midi" du Parlement européen à Caen : "La réforme de la PAC et les jeunes - Que peut faire le Parlement européen pour l'avenir des jeunes agriculteurs ?" - le 20 septembre 2010



Le débat

La réforme de la Politique Agricole Commune est au cœur des débats européens en ce moment. Mais quelle politique adopter pour assurer le renouvellement des générations en agriculture ? Dans un secteur considéré en crise les jeunes actifs hésitent à s'implanter. En Basse-Normandie pour cinq départements il n'y a qu'un jeune agriculteur qui s'installe. Il est urgent de proposer de nouvelles perspectives aux jeunes actifs du secteur agricole.

Les intervenants



Monsieur François DUFOUR, Vice-président du Conseil régional de Basse Normandie en charge de l'agriculture

Monsieur Yves GEFFROY, Directeur régional de la DRAAF Basse Normandie (Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt)

Monsieur James LOUVET, producteur de lait, céréales et ovins en GAEC, Président de la FD CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) du Calvados, Secrétaire Général de la Fédération nationale des CUMA, Membre de la Chambre départementale d'agriculture du Calvados et de la Chambre Régionale d'agriculture de Normandie

Monsieur Franck LABBARIERE, agriculteur dans le Calvados et représentant de Jeunes Agriculteurs Normandie

Monsieur Nicolae Bogdanel STEFANUTA, administrateur à la commission parlementaire de l'agriculture du Parlement européen

Animation : Katarzyna ISKRA, administratrice au Bureau d'Information du Parlement européen pour la France

Les jeunes agriculteurs et la réforme de la PAC

Faciliter l'installation des jeunes en agriculture est l'un des objectifs majeurs de la réforme Politique Agricole Commune mais quelles sont les mesures à adopter pour faciliter cette installation ? Pour François Dufour, Vice-président du Conseil régional de Basse Normandie en charge de l'agriculture, le contexte de crise a engendré de nombreux doutes. Pour restaurer la confiance, la politique agricole commune doit donner les outils nécessaires à l'installation des jeunes. Elle doit avant tout assurer des prix agricoles garantissant un revenu suffisant. Une politique d'installation progressive doit également être mise en place. Yves GEFROY, Directeur régional de la DRAAF Basse Normandie, préconise un accès aux terres agricoles simplifié et un prolongement des aides déjà mis en place par l'union européenne. Des aides qui ont prouvé leur efficacité. La stabilisation des prix du marché doit également être assuré en rénovant le dispositif de régulation. Un argument repris par Franck LABBARIERE, agriculteur dans le Calvados et représentant de Jeunes Agriculteurs Normandie. Il confirme la difficulté des nouveaux arrivants à pouvoir se projeter devant l'instabilité des marchés. Une solution pour lui : diversifier la production et limiter ainsi les risques.

La difficulté de trouver des terres

En France, tous les 6 ans, l'équivalent d'un département agricole est urbanisé. Si l'on ajoute à ce constat la frilosité des banques pour financer l'installation de nouveaux exploitants, on comprend toute la difficulté pour un jeune agriculteur de trouver des terres disponibles. Pour l'ensemble des intervenants il apparaît nécessaire de mettre en place et de faire vivre une véritable politique foncière globale, en reconsidérant les modalités d'extension de la ville et en développant une politique de protection à long terme du potentiel agricole.



James LOUVET, producteur de lait, céréales et ovins, déplorant également la concurrence exercée entre les agriculteurs eux-mêmes pour l'achat des terres. Une attitude favorisant la spéculation. En outre, le système d'aides influence les pratiques agricoles et la gestion des exploitations. Les primes à l'hectare poussent à la course à l'agrandissement.

Un constat relevé par Nicolae Bogdanel STEFANUTA, administrateur à la commission parlementaire de l'agriculture du Parlement européen, confirmant que l'instance européenne vise à une politique agricole assurant la stabilité des marchés et capable de maintenir la vitalité du monde rural et donc d'attirer les jeunes.

Pour en savoir plus : katarzyna.iskra@europarl.europa.eu

Retrouvez tous les comptes-rendus de ces "Midis" sur notre site :

http://www.europarl.fr/view/fr/nous/activites_bureau/Midis_du_Parlement.html

PRESSE



Conférences de presse, déjeuners de presse, interviews, séminaires de presse et revue de presse

Afin de faire connaître le rôle, les compétences et les activités du Parlement européen, mais également d'assurer un contact constant avec les journalistes, le Bureau d'Information pour la France du Parlement européen organise régulièrement des conférences de presse, des déjeuners de presse et des séminaires d'information. Il réalise également des interviews de députés pour mettre en lumière les travaux des députés européens. Il met également à la disposition des journalistes une synthèse de la presse quotidienne (écrite et audiovisuelle), couvrant l'essentiel des papiers consacrés aux institutions européennes (Parlement européen, Députés, Commission) et aux nouvelles nationales liées à l'Europe.

Interviews

Interview de Sylvie Guillaume par Dominique Robert-Besse - 8 octobre 2010



La commission des libertés civiles, justice et affaires intérieures examine actuellement une réforme des missions de l'Agence FRONTEX, chargée de coordonner la coopération opérationnelle aux frontières de l'Union européenne. Sylvie Guillaume (S&D, FR), shadow rapporteur pour son groupe, donne son éclairage sur cette réforme.

1. L'Agence FRONTEX est opérationnelle depuis 2005: quel est son bilan ? Et quels sont les objectifs de cette réforme ?

Malgré les différentes évaluations menées, je dirais qu'il reste toujours difficile d'avoir une vision très complète des activités de FRONTEX. A cela, deux raisons essentielles : d'une part, le jeune "âge" de l'Agence et, par conséquent, un manque de recul évident sur ses activités et leurs résultats et, d'autre part, et ce de manière prépondérante, la relative opacité caractérisant jusqu'à présent le fonctionnement de FRONTEX. L'évaluation menée par la Commission en 2008, comme les rapports annuels de l'Agence, sont à cet égard particulièrement illustratifs : ils offrent pléthore de statistiques sur ce qui sont considérés comme des "succès" de l'Agence (le nombre d'entrées irrégulières et de séjour illégal détectés, les différents équipements techniques, etc.), mais, outre cette approche quantitative, ils ne contiennent aucune appréciation qualitative du travail de FRONTEX, notamment quant à sa conformité avec les valeurs fondamentales de l'UE. Si ma participation, récemment, à une délégation de la commission LIBE à FRONTEX a permis de lever le voile sur un certain nombre d'incertitudes, voire d'inquiétudes, je dois bien reconnaître que le travail de FRONTEX au quotidien, sur le terrain, en coopération avec les instances compétentes des Etats membres, reste encore bien énigmatique... Ce mystère brouille les pistes des responsabilités respectives de FRONTEX et des Etats membres.

Face à la fois aux diverses critiques formulées à l'encontre de l'Agence et aux appels de certains Etats membres à son renforcement, la Commission européenne a, semble-t-il, cherché à rétablir un double équilibre : d'un côté, celui entre l'autonomie de l'Agence et son rôle d'instrument à la disposition des Etats et de l'autre, celui entre une approche sécuritaire et répressive du contrôle aux frontières et une vision plus respectueuse des droits de l'Homme. Précisément, en matière de respect des droits de l'Homme, je

souhaite que la proposition de la Commission - qui prévoit une simple formation sur les droits fondamentaux ou bien encore un contrôle indépendant lors des retours forcés - soit renforcée de manière à s'assurer que tous les migrants sont dignement traités, y compris en vertu du principe de non-refoulement.

2. Quels pays européens sont les plus concernés par les problèmes d'immigration clandestine ?

Certains pays européens, du fait de leur situation géographique ou d'autres facteurs historiques, linguistiques ou culturels, sont en effet exposés de manière plus prégnante à l'immigration clandestine, comme pays de transit ou de destination. Toutefois, il n'en reste pas moins que l'immigration clandestine, y compris la gestion intégrée des frontières, est de la responsabilité de tous les Etats membres, et pas seulement de ceux qui sont situés à la périphérie de l'Union. Elle ne peut et ne doit se concevoir que dans un esprit de partage des responsabilités et de solidarité. Et force est de constater que la solidarité européenne en matière de gestion des flux migratoires semble aujourd'hui en panne. Les migrants sont eux aussi les victimes de ce "déficit" solidaire puisque certains Etats membres n'hésitent pas à conclure des accords bilatéraux avec des Etats tiers dans lesquels les violations des droits de l'Homme sont notoires, repoussant ainsi toujours plus loin la "frontière" européenne. Et comme l'actualité nous le rappelle malheureusement souvent, cela n'est pas sans poser un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes au regard du respect du principe de non-refoulement et de l'accès à la protection internationale.

3. Considérez-vous que les Etats-membres participent de manière équitable au financement de FRONTEX ?

Là encore, le mystère reste entier. Comme vous le savez, le financement de FRONTEX provient très largement d'une subvention de la Communauté. Une autre manière pour les Etats membres de contribuer activement aux activités de FRONTEX consiste à prêter à l'Agence des équipements techniques et des moyens humains. Mais là aussi, comme l'a indiqué clairement la commissaire Cecilia MALMSTROM, le bât blesse: les promesses de certains Etats ne sont pas toujours honorées, rendant ainsi difficile la planification des opérations. La gestion des flux migratoires, dans ses aspects financiers, matériels et de ressources humaines également, doit être appréhendée de manière solidaire. C'est pourquoi, contrairement au système semi-obligatoire proposé par la Commission, il est souhaitable de formaliser au plus vite un système de solidarité obligatoire et irrévocable entre Etats membres, permettant à FRONTEX de lever l'hypothèque pesant sur l'étendue précise des moyens mis à sa disposition. Toutefois, il ne faut pas se leurrer : une répartition équitable du financement de FRONTEX ou bien encore des moyens supplémentaires alloués à l'Agence ne pourront jamais se substituer à la nécessaire solidarité qui doit unir les Etats membres pour agir ensemble.

4. Sur le long terme, l'agence FRONTEX devrait-elle remplacer les polices nationales lors d'opérations de surveillance des frontières ?

L'idée d'une police européenne des frontières est sur la table des discussions depuis une dizaine d'années, et il semblerait que la commissaire MALMSTROM souhaite débattre à nouveau de cette perspective d'ici la fin de son mandat. Mais le sujet est très sensible : outre les problèmes juridiques et opérationnels importants qu'il soulève, il touche également à la question de la souveraineté. En pratique, en effet, malgré les discours officiels appelant à un renforcement de FRONTEX, la solidarité se voit bien souvent contredite par les réticences des Etats membres à transférer plus de compétences et d'autonomie à l'Agence. Il me semble toutefois que le manque de transparence et d'évaluation critique caractérisant la gestion actuelle du contrôle aux frontières extérieures de l'Union doit nous amener à réfléchir d'abord sur la politique migratoire dans l'Union et en quelque sorte sur notre philosophie dans le domaine. Les drames humains qui se jouent aux portes de l'Europe nous rappellent avec force les questions fondamentales auxquelles l'Union doit répondre aujourd'hui. Quel sens commun souhaitons-nous donner à la gestion de nos frontières extérieures ? Comment envisageons-nous la fonction et les compétences nécessaires d'un garde-frontière ?

5. Quel est votre regard sur la politique de lutte contre l'immigration clandestine de l'UE ?

Selon moi, l'approche privilégiée par l'Union vise aujourd'hui à promouvoir exclusivement un modèle sécuritaire de contrôle et de surveillance des frontières extérieures. Or, la lutte contre l'immigration clandestine, y compris la gestion intégrée des frontières, doit pourtant se placer dans le cadre d'une approche plus globale et harmonisée des phénomènes migratoires, comprenant entre autres l'organisation d'une immigration légale. Il est indispensable que l'Union européenne adopte une approche et un discours différents sur les enjeux frontaliers et migratoires auxquels elle doit faire face. C'est pourquoi la révision du règlement FRONTEX ne peut se concevoir que dans un cadre plus général, intégrant également le principe de solidarité et une vision humaniste. Il est urgent que l'Union européenne et ses Etats membres se libèrent d'une approche émotionnelle du phénomène migratoire, basée sur le fantasme et la crainte, et se dotent enfin d'une politique rationnelle, loin des préoccupations électoralistes !

Interview de Pascale Gruny (PPE, FR) par Dominique Robert-Besse, le 3 septembre 2010, sur l'avenir pour le Fonds Social Européen (FSE)



Comment s'organise le groupe de travail dont vous êtes la Présidente ?

Ce groupe de travail a été créé par des députés européens au mois de juin 2003. Sa dernière réunion s'est tenue en février 2004. Le groupe s'est reconstitué le 23 février 2010. Il est non officiel et vise à impliquer davantage les parlementaires qui font partie de la commission emploi et affaires sociales dans les travaux du FSE. L'objectif est de réfléchir à l'avenir de ce fonds, à ses perspectives, et de recenser les difficultés existantes. Surtout, il s'agit de trouver des solutions pour simplifier les procédures de financements, souvent très complexes, à mettre en œuvre dans nos Etats Membres. Le groupe de travail comprend un député par groupe politique et se réunit tous les mois et demi. Le groupe de travail organisera en novembre une grande audition générale sur le FSE au sein de la commission emploi et affaires sociales du Parlement européen. A cette occasion des experts seront invités à prendre la parole.

Après la crise économique qui a touché l'Union Européenne, le Fonds Social Européen (FSE) a-t-il de nouvelles priorités et lesquelles ?

Les défis actuels du FSE sont de développer des politiques actives afin de lutter contre le chômage, lutter contre l'exclusion sociale dans l'accès au marché du travail, améliorer les formations professionnelles et notamment la formation tout au long de la vie, adapter la main d'œuvre aux nouvelles formes d'organisation du travail, lutter contre les discriminations selon le sexe, l'âge, l'origine par exemple. Ces défis sont d'autant plus une réalité en ces temps de crise. Ce Fonds sera aussi très sollicité dans le cadre de la Stratégie dite 2020 dont le volet social prend une place centrale. Je m'en réjouis d'avance. Mais attention, notre objectif principal est l'aide au retour à l'emploi et l'amélioration de la qualité des emplois via des formations. La vocation initiale de ce Fonds ne doit pas être disséminée de manière disproportionnée. J'entends par là que le FSE ne peut pas résoudre tous les maux. Le FSE est-il vraiment l'instrument adéquat pour lutter contre la pauvreté? Les politiques nationales de solidarité ne seraient-elles pas plus à même de faire cela? Le FSE peut lutter contre la pauvreté mais seulement dans l'optique de ramener les personnes vers l'emploi... pas au-delà.

Les perspectives financières décrites dans la stratégie UE 2020 sont-elles favorables au FSE ?

La cohésion économique, sociale et territoriale se trouve au cœur de la stratégie de l'Europe 2020. L'objectif prioritaire est d'atteindre une croissance intelligente, durable et inclusive au niveau des Etats membres et des régions. Le FSE interviendra sur plusieurs initiatives phares de la stratégie 2020, notamment sur l'initiative concernant "une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois" et celle concernant "la plateforme européenne contre la pauvreté". Le FSE doit être un instrument complémentaire aux politiques nationales et les Etats membres doivent donner à ce Fonds les moyens de fonctionner. Je suis favorable au maintien de l'enveloppe actuellement accordée au FSE. Si nous souhaitons atteindre ces grands objectifs, encore devons-nous nous donner les moyens d'y arriver. Nous attendons avec impatience les propositions de la Commission européenne en automne sur l'avenir des Fonds structurels. Je me battrais pour donner une visibilité maximale au FSE et les moyens financiers nécessaires. L'Europe se doit de répondre aux problématiques structurelles du chômage, du manque de formation existant et faciliter l'accès à l'emploi des personnes, y compris les plus éloignées du marché du travail.

Pouvez-vous nous donner des exemples concrets de l'action du FSE face à l'exclusion sociale, notamment en France ?

Le FSE soutient les programmes d'accompagnement individualisés des personnes durablement exclues du marché du travail pour favoriser leur réinsertion professionnelle et sociale. Par exemple, le FSE a cofinancé l'association "le Coeur des Haltes" qui œuvre à PARIS pour aider au retour à l'emploi les personnes en grande exclusion, sans emploi, sans domicile ou avec un logement précaire. L'association assure un accompagnement individualisé tenant compte de leur situation d'errance, de leur survie précaire, de leur état de santé généralement déficient et de leur handicap linguistique et scolaire.

Autre exemple. La crise ayant durablement affecté le secteur automobile dans le Nord-Pas-de-Calais, le besoin de reconverter d'anciens salariés intérimaires et en CDD de la filière vers un emploi durable s'est rapidement fait sentir. Le FSE soutient donc entre 2009 et 2011 un projet de l'AFPA pour développer et mettre en œuvre avec des partenaires publics et privés un accompagnement de ces publics défavorisés; ainsi, des conseillers référents détachés par les partenaires (AFPA, Pôle Emploi, Adecco, Manpower, etc.) ont accepté d'accompagner près d'un millier de demandeurs d'emploi.

Enfin, le FSE contribue également à prévenir l'exclusion sociale, en aidant les jeunes en difficultés. Ainsi, le FSE cofinance les projets « d'Écoles de la deuxième chance » dans plusieurs régions comme l'Alsace, la Champagne-Ardenne ou la Picardie. Les projets programmés proposent une étape de découverte des milieux professionnels et d'orientation vers une formation qualifiante des jeunes.

Quelles sont les réponses concrètes du FSE face aux discriminations à l'embauche ?

Le FSE finance de nombreuses associations qui luttent quotidiennement contre la discrimination à l'embauche. Ces associations développent la plupart du temps des actions de sensibilisation directement sur le lieu de travail. En Ile de France par exemple, le FSE a cofinancé l'association "Nos quartiers ont du talent" pour une action de promotion de la diversité au sein des entreprises par un repérage des futurs talents issus des quartiers prioritaires.

Autre exemple : le FSE a soutenu le PLIE de Dijon qui a mené conjointement avec l'Université de Bourgogne un projet visant à redonner confiance aux personnes victimes de discrimination à l'embauche. L'Université a mis en pratique, auprès de ces publics, les techniques de "coaching" utilisées auprès des sportifs de haut niveau.

D'autres structures se spécialisent dans l'aide directe au retour à l'emploi des personnes victimes de discrimination : les jeunes mamans dont les obligations parentales posent problème aux employeurs, les immigrés qui ne parviennent pas à s'intégrer, les personnes handicapées, ou encore les travailleurs âgés qui échappent aux promotions en faveur des travailleurs plus jeunes.

Ainsi, dans le Lot-et-Garonne, le FSE cofinance à hauteur de 50% un service d'accompagnement professionnel spécifique des personnes en situation de handicap psychique.

Dans le Val d'Oise, le FSE a accompagné l'opération "Transmission des savoirs de base et savoir-faire en situation de travail" : cette opération permet aux entreprises de maintenir les savoir-faire professionnels des personnes expérimentées appelées à partir à la retraite.

Enfin, le FSE a été mobilisé en Poitou-Charentes pour soutenir l'Aide à la Reprise d'Activité des Femmes (ARAF), dispositif visant à favoriser la reprise d'activité des femmes par une aide matérielle, pour faire face aux frais générés par la garde d'un ou plusieurs enfants.

Pouvez-vous définir ce qu'est la flexicurité ? Est-ce un axe de réflexion pertinent pour la stratégie future du FSE ?

Il est important de bien définir en effet le concept de flexicurité. Ce principe signifie non seulement de la FLEXIBILITE afin de pouvoir s'adapter aux besoins du marché du travail mais surtout de la SECURITE dans l'emploi, l'un ne devant pas se faire au détriment de l'autre principe. Et je tiens à rappeler que le contrat à durée indéterminé doit rester la norme ! Qualité de l'emploi, formation tout au long de la vie, évolution positive des parcours professionnels et soutien à une transition d'un emploi à un autre sont les domaines dans lesquels le FSE doit intervenir. Le FSE doit être un instrument phare pour accroître les besoins d'adaptabilité et d'employabilité des travailleurs. Trop d'offres d'emploi restent non pourvues. Cette situation n'est pas acceptable au regard du taux de chômage important en Europe. Ce Fonds va de pair avec le concept de flexicurité: ils tendent tous deux vers les mêmes objectifs. La flexicurité est non seulement un axe pertinent pour la stratégie future du FSE mais elle est indispensable.

Quelles sont les pistes que vous étudiez pour simplifier les demandes de procédure de financement au FSE dont la complexité a été relevée par votre collègue Sophie Auconie dans un rapport remis au Ministre des affaires européennes, Pierre Lellouche ?

L'une de mes priorités est de créer un nouveau contrat de confiance entre la Commission européenne et les porteurs de projets en région. La simplification est également un thème sur lequel je veux porter toute mon attention. Le Fonds Social Européen est devenu un outil trop complexe, trop éloigné des porteurs de projets au niveau local.

Quels sont à mon sens les points les plus sensibles ?

Le contrôle. Le cadre réglementaire actuel a déjà amélioré la clarté des exigences relatives au système de gestion et de contrôle demandé par l'Union européenne. Néanmoins l'importance accordée aux exigences de contrôle n'est plus proportionnel. C'est-à-dire qu'aujourd'hui le contrôle porte de manière disproportionnée sur les exigences comptables des projets éligibles au FSE et non sur le contenu des projets et leur contribution aux objectifs du FSE. Cette situation décourage les gestionnaires de projets et ne leur permet plus de s'occuper du contenu.

Il faut donc réfléchir à une simplification du montage des projets et à une rationalisation des contrôles. A ce titre pourquoi ne pas opérer des contrôles conjointement Union Européenne/Etats membres afin de supprimer un niveau de contrôle? Cela contribuerait également à améliorer la confiance mutuelle entre les régions et "Bruxelles".

Un autre point sensible lié à celui du contrôle est l'audit: ici encore, il faut à tout prix améliorer la coordination des activités d'audit entre les différents acteurs. J'entends par là entre la cour des comptes européenne, la Commission, les Etats membres et les Cours de Comptes nationales.

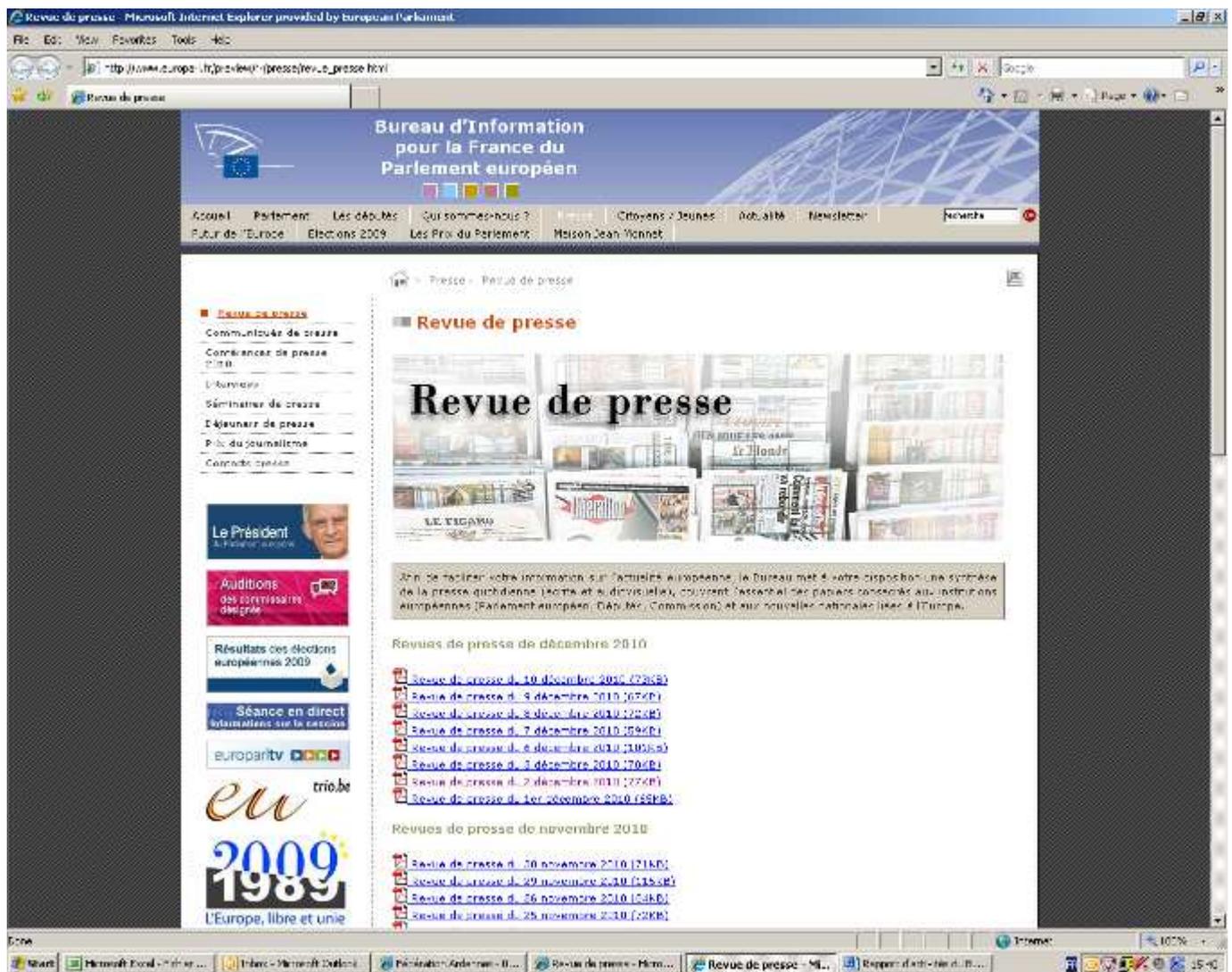
Enfin, je pense que le FSE a un grand besoin de ressources humaines pour conseiller efficacement les porteurs de projets en région. Il existe une vraie demande d'informations, alors apportons une véritable offre ! La simplification passera aussi par l'aide apportée au niveau local. J'en appelle ici à la responsabilité des acteurs locaux car ils ont eux aussi leur rôle à jouer.

Pour en savoir plus : dominique.robert@europarl.europa.eu

Retrouvez toutes les interviews sur notre site :

<http://www.europarl.fr/view/fr/presse/interviews.html>

Revue de presse



Extrait :

10 Décembre 2010

REVUE DE PRESSE : Paris

· **Parlement européen**

Permis unique - Immigrés

La directive du "permis unique" pour les immigrés issus des pays hors UE, en examen au Parlement européen mardi, renforcerait la concurrence entre les travailleurs si elle est votée en l'état. [L'Humanité]

..MEP

Euro G. Watson, député européen ALDE estime que les fonds de sauvegarde ont été suffisants jusqu'à présent et il espère qu'il ne faudra pas les augmenter. Toutefois, s'il faut sauver l'euro il faut le sauver estime l'eurodéputé britannique. Il avoue être inquiet du fait de la « cacophonie européenne » et de la volonté des Etats européens de ne pas écouter la BCE. Or, G. Watson salue le rôle et le calme de J.C. Trichet, héros de la crise. (LCP AN 20.00)

..UE

Défense Les ministres de la Défense des Vingt-Sept ont tenu hier leur premier conseil formel, innovation majeure permise par le traité de Lisbonne. Ils se sont penchés sur les restrictions budgétaires et les problèmes de communication entre Otan et UE, qui ont en commun 21 armées et trois grands théâtres d'opération. [Le Figaro]

BCE Le risque souverain est le plus gros danger auquel le système financier de la zone euro est exposé, a estimé la BCE dans son rapport semestriel sur la Stabilité financière publié jeudi. Elle ajoute que si les banques devaient solliciter plus d'assistance que prévu actuellement, la situation pourrait nettement empirer. [La Tribune] La BCE

pointe plusieurs risques pour la stabilité de la zone euro dans son dernier rapport semestriel. Le besoin de refinancement pour les banques de la zone euro est estimé à plus de 1.300 milliards d'euros pour les deux ans à venir. Les craintes d'une contagion de la crise de la dette souveraine, après les sauvetages de la Grèce et de l'Irlande, ont conduit à se poser la question de l'extension du plan de sauvetage décidé par les chefs d'Etat européens, avec le FMI et la Commission européenne, d'un montant global de 750 milliards d'euros. [Les Echos] Selon la « Revue de la stabilité financière » de la BCE, publiée hier, les grandes banques d'investissement et les banques universelles seront les plus touchées par la réforme prudentielle de Bâle III. [Les Echos]

Retrouvez toutes ces revues de presse sur notre site :

http://www.europarl.fr/view/fr/presse/revue_presse.html

Séminaires de presse

Séminaire Ouest-France - Strasbourg, du 22 au 24 novembre 2010



Ouest-France, le plus important des quotidiens régionaux français sensibilise depuis plusieurs années dans le cadre de son programme de formation professionnelle interne, ses journalistes et ses chefs de service aux grandes questions européennes du moment. Ce programme de formation est réalisé en liaison avec le Bureau d'information pour la France du Parlement européen.

Cette année les débats ont été animés par Monsieur Martin Schulz, Président du groupe socialiste au Parlement européen, sur l'état de l'Union et la politique de Madame Merkel, par Madame Sylvie Goulard sur le rôle du Parlement européen en matière de régulation financière, par Monsieur Arnaud Danjean, Président de la commission "sécurité et défense" sur la mise en place du service diplomatique de l'Union Européenne, par Monsieur Alain Cadec sur la gestion des ressources halieutiques. Un "regard croisé" sur la future réforme de la Politique Agricole Commune par Monsieur Stéphane Le Foll et Monsieur George Lyon (UK), la place de l'Union européenne en matière de protection des droits de l'homme par Madame Hélène Flautre et l'état de la politique sociale dans l'Union par Monsieur Patrick Le Hyaric, ont été complétés par des interventions d'Alain Barrau sur le rôle du Parlement européen dans les institutions européennes après le Traité de Lisbonne et sur le programme "Une région, un trimestre" et par une présentation de la politique de communication du Parlement européen par Dominique Robert-Besse.



Le déjeuner, placé sous le signe du lien d'amitié très ancien entre Ouest-France et la Pologne de solidarité, a été animé par Messieurs Sonik et Olbrycht, députés européens polonais, et Mesdames Elisabeth Morin-Chartier, Sylvie Goulard et Monsieur Yannick Jadot, députés européens français élus dans la grande région Ouest.

Séminaire France 3 - Bruxelles, le 17 novembre 2010



Débat avec des journalistes des rédactions régionales de France 3 sur la politique régionale de l'Union européenne avec Madame Sophie Auconie, sur la réforme de la PAC avec Monsieur Michel Dantin, sur la directive protection des sols et la préparation de Cancun avec Madame Sandrine Bélier, sur la régulation financière avec Monsieur Pascal Canfin, sur le budget 2011 de l'Union européenne avec Monsieur Alain Lamassoure, et enfin sur les grands réseaux de transport transeuropéens avec Monsieur Dominique Riquet.

Séminaire Ecole de journalisme ISCPA à Bruxelles, le 11 novembre 2010

Etudiants de l'ISCPA (école de journalisme) : les travaux en cours à la commission des libertés publiques par Sylvie Guillaume, le compromis passé entre le Conseil et le PE sur les hedge funds, le traitement des travaux du Parlement par la presse accréditée.





L'école de journalisme de Sciences-Po à Bruxelles, le 10 novembre 2010

Le Bureau d'information pour la France a organisé le 10 novembre, un séminaire à Bruxelles avec l'école de journalisme de Sciences-Po Paris, dirigée par Bernard Volker.

Ce séminaire a permis à 44 étudiants du Master de cette école de se familiariser avec le Parlement européen, au cours d'une journée découpée en trois parties :



- ✚ Un exposé suivi d'un débat avec Alain Barrau, sur le Parlement européen un an après son renouvellement et la mise en œuvre du Traité de Lisbonne.
- ✚ Deux interventions de deux députés européens, l'une sur la réponse de l'Union européenne à la crise économique et financière, avec Liam Hoang Ngoc (S&D, FR), membre de la commission économique et monétaire, et l'autre sur la politique commune de la pêche et la politique régionale, avec Alain Cadec (PP, FR), membre de la commission du développement régional, Vice-président de la commission pêche. Ces deux interventions ont donné lieu à de nombreuses questions des participants.
- ✚ Deux interventions suivies d'une visite des installations pour présenter à ces futurs journalistes le service de presse du Parlement, avec Jack Blackwell, attaché de presse et Karima Ben Salah, du service audiovisuel.

Cette organisation de la journée a permis des échanges sur le fond en ce qui concerne l'actualité de l'Union et une prise en compte des possibilités offertes aux journalistes des différents médias par les différentes facettes de la Direction de la communication du Parlement européen (presse, audiovisuel, bureau extérieur..).



Pour en savoir plus : alain.barrau@europarl.europa.eu
dominique.robert@europarl.europa.eu

Séminaire Radio France/France Bleu - Bruxelles, le 5 octobre 2010

Le 5 octobre, les journalistes de Radiofrance (rédaction nationale et France bleu régions) se sont rendus à Bruxelles pour débattre avec certains députés français.



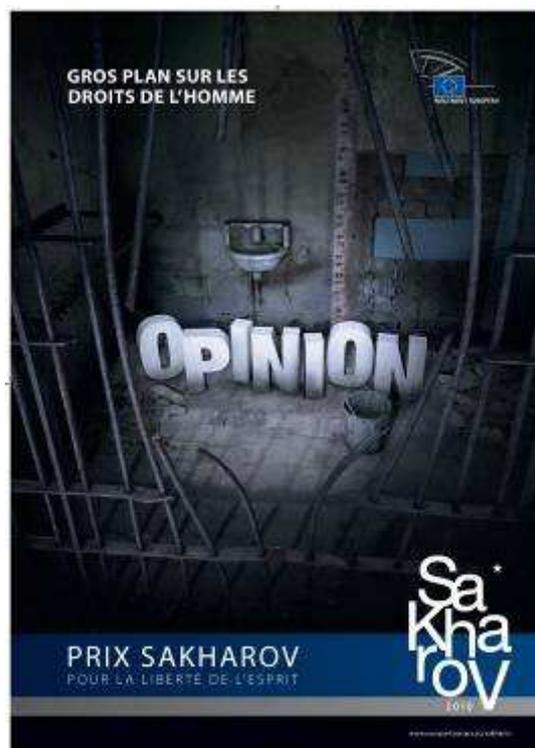
Ils ont notamment échangé avec Madame Sophie Auconie de l'état d'avancement de la réforme des fonds structurels européens, avec Monsieur Michel Dantin de l'avenir de la PAC, avec Madame Maryia Nedelcheva de la situation des Roms dans l'Union Européenne, avec Madame Hélène Flautre des dossiers en cours à la commission des libertés publiques, avec Madame Estelle Grelier des négociations avec le Conseil pour le budget 2011 de l'Union Européenne et avec Madame Corinne Lepage des initiatives lancées en matière de santé et d'environnement (OGM, grippe H1N1).

Pour en savoir plus : dominique.robert@europarl.europa.eu

Retrouvez tous les comptes-rendus sur notre site :

<http://www.europarl.fr/view/fr/presse.html>

PRIX SAKHAROV



Prix Sakharov 2010

Qu'est-ce que le Prix Sakharov ? L'Union européenne est fondée sur des principes communs à tous les États membres tels que la liberté, la démocratie ou le respect des droits de l'homme. Le Parlement européen, qui est la plus grande institution démocratique du monde, oeuvre avec vigueur pour promouvoir et défendre ces principes. Pour cela, il a notamment créé un prix récompensant les personnes qui luttent pour le respect de ces valeurs : le Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit.

Depuis 1988, le Prix Sakharov a pour but de renforcer la liberté de penser et la liberté d'exprimer ses convictions en récompensant chaque année une personne ou un groupe de personnes qui par leurs actions défendent et promeuvent les droits et libertés de tout individu.

Le Parlement européen, par cet évènement annuel, souligne fortement sa volonté de faire de l'Europe un leader dans la promotion de la démocratie et des libertés individuelles qui l'accompagnent. Cette action permet au Parlement européen de s'inscrire dans la lutte contre la dictature qui est un des engagements fondateurs de l'Union européenne.

Le Parlement soutient activement par ce biais ceux qui, souvent au péril de leur vie, refusent de se taire et combattent le totalitarisme partout sur la planète. Les lauréats du Prix Sakharov obtiennent de la part du Parlement européen une reconnaissance et une protection nécessaires pour amplifier leur parole.

Le Prix Sakharov doit son nom à Andreï Sakharov (1921-1989), Prix Nobel de la paix 1975. Dissident russe, grand physicien et membre de l'Académie des sciences, Andreï Sakharov s'est toujours battu pour la défense des droits de l'homme et des libertés individuelles notamment en URSS.

La remise du Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit s'accompagne d'une somme de 50.000 euros attribuée par le Parlement européen lors d'une séance solennelle à Strasbourg aux alentours du 10 décembre, jour de la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948.



Cette année, le lauréat du Prix du Parlement européen pour la liberté de l'esprit est Guillermo Fariñas, un psychologue et journaliste cubain connu comme dissident au régime cubain. Il proteste depuis de nombreuses années contre le régime castriste et a effectué 23 grèves de la faim pour "défendre ses compatriotes".

Grand jeu du Prix Sakharov

Pour sensibiliser le plus grand nombre au Prix Sakharov, le Bureau d'Information pour la France a proposé aux citoyens un jeu pour la défense et la liberté de l'esprit. Ainsi, il a fait distribuer à la barrière de péage de Fleury-en-Bière, du 22 au 24 octobre 2010 lors des départs de vacances de la Toussaint, 50.000 flyers sur lesquels figurait un jeu de grattage.

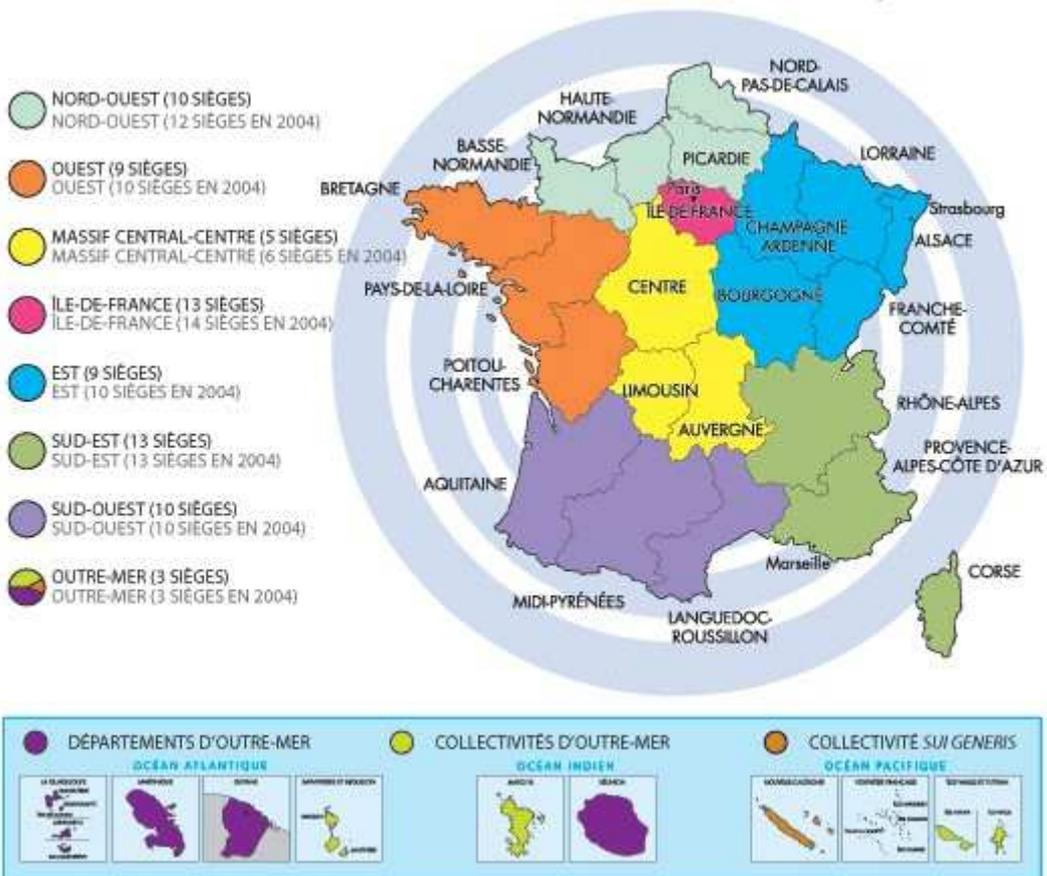


Les participants à ce jeu pouvaient gagner de nombreux lots, tels un voyage pour une famille de quatre personnes à Strasbourg pour la remise du Prix Sakharov, un livre de photos du Parlement européen, un parapluie aux couleurs de l'Union européenne, un kit de brochures et gadgets du Parlement européen. Les personnes n'ayant pas gagné de lot particulier, se voyaient proposer un abonnement gratuit à la Newsletter du Bureau d'Information.

Pour en savoir plus : katarzyna.iskra@europarl.europa.eu

PROGRAMME **"UNE RÉGION, UN TRIMESTRE"**

ZONES ÉLECTORALES ET RÉGIONS FRANÇAISES



Programme "Une région, un trimestre"

En 2008, les institutions communautaires et les Etats membres ont signé une déclaration "*Communiquer sur l'Europe en partenariat*" dont l'objectif était de favoriser une communication européenne efficace auprès de tous les citoyens.

Dans cette optique, le Bureau d'Information a décidé d'inscrire ses actions dans le cadre d'un programme "Une région, un trimestre" afin de focaliser tous ses moyens de communication sur une région administrative par trimestre, en y organisant divers types d'évènements, destinés aux élus de ces régions, à la presse, aux milieux économiques et sociaux, aux associations d'éducation populaire et aux milieux scolaires et universitaires, aux multiplicateurs d'opinion, aux milieux associatifs et enfin aux citoyens dans leur globalité. Cette stratégie permettra au Bureau d'Information de couvrir toutes les régions administratives jusqu'en 2014, date des prochaines élections européennes.

A titre indicatif, les évènements dans une région commenceront par une conférence-débat appelée "Midi du Parlement européen", suivie par un "Club de la presse" ou une autre manifestation avec la presse régionale, une réunion avec les représentants locaux de l'Éducation nationale (enseignants et Centres de documentation entre autres), avec des représentants des élus, du patronat, des syndicats de travailleurs et des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Le débat "Forum Citoyens" est le point d'orgue des manifestations dans la région.

Les deux premières régions choisies pour le deuxième trimestre 2010 ont été l'Aquitaine et Midi-Pyrénées, car elles ont beaucoup de relations avec l'Espagne, pays qui assurait la présidence tournante de l'Union pour le premier semestre 2010. Pour le deuxième semestre de 2010, les régions choisies ont été Basse et Haute-Normandie et Champagne-Ardenne. Le programme se poursuit en 2011 avec, pour le premier trimestre, la région Nord-Pas de Calais.

Liste des manifestations organisées par le Bureau en Aquitaine :

- Mardi 20 avril - Conférence-débat "L'Europe des jeunes" à l'attention de jeunes représentants des associations de jeunesse et d'éducation populaire adhérentes au CRAJEP Aquitaine - Bordeaux
- Prévu le mardi 20 avril reporté en septembre - Séminaire des élus - Strasbourg
- Mardi 4 mai - Forum Citoyens - Bordeaux, Conseil régional d'Aquitaine
- Mardi 4 mai - Rencontre avec la presse régionale - Bordeaux
- Mercredi 26 mai - "Midi du Parlement européen" sur le thème "*Protection de la vie privée ou liberté sur Internet*" - Pau

Liste des manifestations organisées par le Bureau en Midi-Pyrénées :

- Mardi 11 mai - Séminaire d'information des élus de Midi-Pyrénées - Bruxelles
- Mardi 18 mai - Conférence-débat sur le thème "Jeunesse et citoyenneté européenne" à l'attention des représentants des réseaux régionaux de jeunesse et associations adhérentes au CRAJEP Midi-Pyrénées - Toulouse
- Vendredi 28 mai - "Midi du Parlement européen" sur le thème "*Etiquetage alimentaire - Qu'y a-t-il vraiment dans l'assiette ?*" - Tarbes

- Jeudi 3 juin - Forum Citoyens - Toulouse, Conseil régional de Midi-Pyrénées

Liste des manifestations organisées par le Bureau en Basse et Haute-Normandie :

- Mercredi 15 septembre - Séminaire des élus de Basse et Haute-Normandie - Bruxelles
- Lundi 20 septembre - "Midi du Parlement européen" sur la réforme de la PAC - Foire de Caen
- Mardi 28 et mercredi 29 septembre - Séminaire des Chefs d'entreprises des fédérations régionales patronales de l'Ouest - Bruxelles
- Jeudi 7 octobre - Conférence-débat "L'Europe des jeunes" à l'attention des représentants des réseaux de jeunesse, responsables associatifs et élus de la Région Basse-Normandie - Caen
- Jeudi 14 octobre - Déjeuner au Club de la Presse - Rouen
- Jeudi 14 octobre - Forum citoyens - Rouen
- Mercredi 17 novembre - Rencontre des responsables de Centres de documentation des collèges et lycées - Rectorat de Rouen
- Jeudi 18 novembre - "Midi du Parlement européen" sur les droits des passagers - Le Havre

Liste des manifestations organisées par le Bureau en Champagne-Ardenne :

- Jeudi 18 novembre - Forum citoyens - Reims
- Jeudi 16 décembre - Conférence-débat "Citoyenneté européenne" destinée aux jeunes de la région Champagne-Ardenne

Liste des régions prévues pour l'année 2011 :

- 1er trimestre 2011 : Nord-Pas de Calais (région électorale Nord-Ouest)
- 2ème trimestre 2011 : Franche-Comté (région électorale Est)
- 3ème trimestre 2011 : Languedoc-Roussillon (région électorale Sud-Ouest)
- 4ème trimestre 2011 : Auvergne (région électorale Massif central-Centre)

Je reste bien entendu à votre entière disposition pour toute information complémentaire ou toute demande de partenariat informel sur ce programme.

Pour en savoir plus : alain.barrau@europarl.europa.eu

RÉUNIONS D'INFORMATION



Réunions d'information

Le Bureau d'Information pour la France du Parlement européen organise régulièrement, dans ses locaux, des réunions d'information à destination des citoyens, des scolaires, des associations... afin de faire découvrir au plus grand nombre l'histoire et le fonctionnement du Parlement européen, son rôle, ses compétences et ses pouvoirs. Chaque réunion est ponctuée d'une remise d'un kit d'informations.

Réunion d'information à destination des enseignants de la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF) - Paris, le 18 novembre 2010

Le Bureau d'information, par l'intermédiaire de Pierre Chambe et Jérémie Filippi, s'est livré à une présentation de l'Union européenne devant une vingtaine de professeurs de français originaires du monde entier. Ces professeurs, tous membres de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), ont profité d'un voyage d'une semaine à Paris pour suivre un ensemble de séminaires. Sollicité pour une intervention, le Bureau d'information s'est volontiers prêté à l'exercice.



L'intervention s'est organisée autour de trois thématiques :

- le fonctionnement des institutions de l'UE
- le multilinguisme et la place du français dans les institutions européennes
- les programmes éducatifs et d'échanges universitaires en Europe

La présentation, qui aura duré presque deux heures, fut ponctuée par les interventions d'une assistance visiblement animée par une grande curiosité. Naturellement très sensibles à la question de la langue, les professeurs n'ont pas manqué d'animer les débats sur la place de la langue française dans les institutions.

En fin de présentation, un kit composé de plusieurs brochures sur les programmes éducatifs ainsi qu'un CD-ROM sur les institutions a été distribué à chacun.



Réunion d'information organisée par le Bureau pour la Mairie de Troyes - Paris, le 5 novembre 2010



Le 5 novembre 2010, le Bureau d'information de Paris a reçu dans ses locaux une délégation de 50 citoyens venant de Troyes. Après avoir visité le Palais Bourbon dans la matinée, les participants sont arrivés en début d'après-midi afin d'assister à une réunion d'information sur l'Europe et ses institutions. Yvonne Noonan s'est chargée de les accueillir et de leur faire visiter le Bureau. Puis Donatienne Claris et Thibaut Clamart, stagiaires au Bureau, ont animé la réunion d'information.

L'intervention s'est déroulée dans la salle de réunion, l'objectif étant de rendre plus compréhensible le rôle des institutions communautaires et le processus de décision. Dans un premier temps, Donatienne et Thibaut présentèrent les institutions de l'Union (Parlement, Conseil européen, Commission...). Puis, ils expliquèrent les mécanismes institutionnels ainsi que les politiques menées par l'Europe à travers les différents fonds existants comme le Fonds Social Européen (FSE), le Fonds Européen d'ajustement à la Mondialisation (FEM) ou encore le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Après cette présentation, les participants ont posé des questions portant sur la zone euro, la politique menée par la France à l'encontre des Roms ou encore sur la politique sociale de l'Europe.



Cette réunion d'information fut l'occasion pour les citoyens de prendre la mesure de l'action communautaire mais aussi de déchiffrer son fonctionnement. Ils exprimèrent une véritable soif de connaissance et le désir de mieux comprendre cette Europe, qu'a priori ils se représentent comme une bureaucratie éloignée de leurs préoccupations. Or, par cette réunion, ils ont pu constater par eux-mêmes que l'Europe répond tant à un critère démocratique qu'à un critère d'efficacité grâce à l'action du Parlement européen, institution élue par les citoyens et dont la marge de manœuvre dans le cadre de la procédure de codécision est égale à celle du Conseil.

Au moment de leur départ, les participants se sont dits très satisfaits de leur visite. Un kit contenant documents et accessoires leur a également été remis à l'issue de cette réunion d'information pour leur plus grand plaisir.

Rencontre avec des étudiantes roumaines - Paris, le 6 juillet 2010



Le 6 juillet 2010, le Bureau d'Information pour la France du Parlement européen a été ravi d'accueillir dans ses locaux un groupe d'une quinzaine d'étudiantes roumaines.

C'est en effet dans le cadre d'un séjour culturel en France, organisé par l'Association Française Internationale (AFI), que ce groupe d'étudiantes est venu assister à une formation sur le fonctionnement de l'Union européenne.



Les jeunes ont pu découvrir schématiquement et en image le rôle et le but de chacune des institutions dans la construction de l'Union européenne.

Toutes les étudiantes sont reparties avec un sac "européen" à l'intérieur duquel se trouvaient de la documentation sur l'Union européenne, sur les programmes de mobilité, ainsi que quelques goodies pour qu'elles gardent un bon souvenir de leur séjour et qu'elles promeuvent l'Union européenne de retour chez elles.

Pour en savoir plus : catherine.burckel@europarl.europa.eu

Retrouvez tous les comptes-rendus de ces réunions sur notre site :

http://www.europarl.fr/view/fr/nous/activites_bureau/conferences_bureau.html

http://www.europarl.fr/view/fr/citoyens-jeunes/coin_jeunes/Reunions_d_information/2010.html

SÉMINAIRES



Séminaires 2010

Afin de faire connaître le rôle, les compétences et les activités du Parlement européen, mais également d'assurer un contact constant avec les autorités politiques et administratives, les associations, les journalistes, etc... le Bureau d'Information pour la France du Parlement européen organise régulièrement des séminaires d'information.

Séminaire d'information à l'intention des acteurs ruraux et élus du Languedoc-Roussillon - Bruxelles, le 30 novembre 2010



Rendez-vous au Forum Citoyen de Perpignan en 2011. Venus des cinq départements du Languedoc-Roussillon, les 40 participants ont fait le point avec les députés européens Mmes Auconie et Grossetête, MM. Riquet, Lamassoure et Rochefort sur des sujets éminemment politiques. Ils ont ensuite assisté aux débats en commission concernant le rapport de Mme Sanchez-Schmid sur le futur agenda de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. Nous les retrouverons le 20 octobre 2011 à l'occasion du Forum Citoyen qui clôturera l'action « une région, un trimestre » que mènera le Bureau d'Information pour la France en Languedoc Roussillon le troisième trimestre.

Lignes à Grande Vitesse

En ce qui concerne les transports, ils se sont inquiétés de l'état d'avancement des lignes à grande vitesse concernant la liaison France/Espagne. Précisions apportées par M Riquet : Madrid/Barcelone est ouvert, Barcelone/Figueras sera opérationnel en 2012, le contournement Nîmes/Montpellier le sera en 2016, le tunnel Figueras/Perpignan à péage devrait s'ouvrir sous peu. Les fonds de cohésion peuvent être affectés aux transports. Deux interrogations demeurent : pour les LGV comment concilier performance et desserte du territoire ? Comment concilier ouverture



à la concurrence et obligation de service public ?

Budget et PAC

Autre préoccupation, la future Politique Agricole Commune dans le cadre d'un budget européen stagnant et le sort qui sera réservé aux petites exploitations. Et d'évoquer le problème du foncier, du revenu des agriculteurs, la non inclusion dans les coûts de production agricole de la main d'œuvre contrairement à d'autres secteurs, la question de la plus value prise par la distribution et non par le producteur, la mutualisation des risques... En ce qui concerne le budget 2011, M Lamassoure a précisé que le Parlement européen ne demande pas plus que ce que peuvent donner les Etats, mais réclame qu'une réflexion soit ouverte pour parvenir à un accord pour les 10 prochaines années sur les dépenses à venir qui associe le Parlement européen, la Commission, les 27 Etats membres et les Parlements nationaux.

Fonds structurels

En ce qui concerne l'utilisation des fonds structurels, les participants ont dénoncé les difficultés pour faire accepter un projet et la multiplication des contraintes. Réponse de Madame Auconie : je vous apporte une bonne nouvelle : la Commission européenne va passer un « contrat de confiance » avec les Etats vertueux pour supprimer certains contrôles à partir de 2013. D'autre part le rapport Auconie/Lequiller remis au 1er ministre préconise une simplification des procédures administratives en France. Il conviendrait également que les élus soient associés aux comités de programmation et de suivi des projets.

Environnement

A Cancun, l'Europe souhaite un traité sur le climat et que les pays émergents (Chine, Brésil, Inde) fassent des avancées significatives. Les pays du Sud veulent une aide financière, a indiqué Madame Grossetête. Un sentiment largement partagé par les participants : les directives européennes fixent des normes trop élevées qui pèsent lourdement sur les communes. Et de citer l'exemple des directives sur l'eau qui font que les communes fournissent de l'eau potable pour la consommation des personnes mais également pour les usages domestiques (lave-linge, chasses d'eau ...). De même on ne prend pas en compte la pollution des sols causée par l'agriculture. Que fera l'Europe si les autres pays ne respectent pas les normes qu'elle s'impose ? Réponse de la députée : afin d'assurer la réciprocité, il est envisagé de mettre en place un « mécanisme d'inclusion carbone » aux frontières.

Pour plus d'informations : marie-christine.de-saintaraille@europarl.europa.eu

Retrouvez tous les comptes-rendus de ces séminaires sur notre site :

http://www.europarl.fr/view/fr/nous/activites_bureau/Seminaires_2010.html

NOS ACTIONS DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT

EUROPE-MOBILE



Forum national "Jumelages et Partenariats" de l'AFCCRE - Fontainebleau, le 26 novembre 2010



Le 26 novembre 2010, s'est tenu à Fontainebleau le Forum national de l'AFCCRE de restitution des échanges recueillis lors des forums "Jumelages et Partenariats" de l'année 2010. Les participants venus nombreux ont été accueillis par le Maire de Fontainebleau, Frédéric Valletoux, dans le magnifique théâtre de la Ville.

La première table ronde, animée par Christophe Chaillou, Directeur général de l'AFCCRE, avait pour thème : "*Bilan et perspectives du programme L'Europe pour les Citoyens - Quelle contribution des jumelages et des partenariats ?*". Elle a permis à Cédric Bloquet, Directeur général du Cidem, Chantal Brault, 1ère adjointe au Maire de Sceaux, Evelyne Wenzel, Présidente de l'Association ARCIF de Fontainebleau, Hélène Crepeau, Chargée de Mission Villes Partenaires et Sophie Bernaerts, Chef d'Unité à la Direction Générale de la Communication de la Commission européenne de donner leur point de vue et de proposer des actions pour améliorer le programme L'Europe des Citoyens.



La deuxième table ronde, animée par Alain Barrau, Directeur du Bureau d'Information pour la France du Parlement européen, avait pour thème : "*Renouer les liens entre l'Europe et ses citoyens - Pour une nouvelle dimension européenne des échanges et partenariats*". Mme Nicole Fontaine, ancienne Présidente du Parlement européen, a donné son avis très éclairé sur la question avant de donner la parole à Constance Le Grip, députée européenne, Simone Abraham-Thisse, Conseillère générale déléguée du Val-de-Marne, Sonia Dubourg-Lavroff, Adjointe au Maire de Bordeaux, Pauline Gessant, Secrétaire générale du Mouvement Européen France puis Frédéric Valletoux, Maire de Fontainebleau et Secrétaire général de l'AFCCRE.

Roselyne Sarkissian, Conseillère régionale d'Ile de France et Conseillère municipale de Fontainebleau, et Philippe Laurent, Maire de Sceaux, ont conclu les travaux de cette matinée très fructueuse en témoignages de bonnes pratiques, d'expériences et de propositions pour l'avenir.

Pour en savoir plus : alain.barrau@europarl.europa.eu

Conférence européenne de l'AFEM "Les fondements de la cohésion sociale face à la crise économique, Droits sociaux et égalité des genres en Europe" - Paris, le 19 novembre 2010

Cet événement placé sous le haut patronage du Président du Parlement européen, était organisé dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par l'Association des Femmes de l'Europe Méridionale, fédération européenne d'associations, en partenariat avec le Centre de Droit européen de l'Université Paris II (Panthéon-Assas), avec le soutien du Service des Droits des Femmes et de l'Égalité, le 19 novembre 2010.

Il a réuni des personnalités européennes des universités, des institutions publiques et de la société civile, ainsi que des jeunes chercheur(e)s, suscitant un débat d'idées novateur et des recommandations concrètes pour une stratégie européenne de cohésion sociale, fondée sur l'acquis international et européen en droits sociaux fondamentaux, dont l'égalité des genres.

Sous la présidence de Jacqueline Duthail de la Rochère, Présidente sortante de l'Université Paris II, Directrice du Centre de Droit européen et de Sylvie Ulrich, Présidente d'honneur de l'AFEM, les allocutions d'ouverture ont été prononcées par Jessica Tristano, représentante du Vice-président du Parlement européen Giovanni Pittella, et Jean-Marie Heydt, Président de la Conférence des OING, 4^{ème} pilier du Conseil de l'Europe

La première session portant sur « *les normes et instruments de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* », présidée par Laurence Burgogues-Larsen, Directrice du Centre de recherche sur l'UE de l'Université Paris I, a été marquée par les interventions de Jean-Michel Belorgey, Président de Section honoraire du Conseil d'État, Rapporteur général du Comité européen des droits sociaux et Lenia Samuel, Directrice générale adjointe de l'Emploi et des Affaires sociales de la Commission européenne.

Lors de la deuxième session intitulée « *des normes aux faits : perspectives d'avenir* », présidée par Gérard Timsit, Professeur émérite à l'Université Paris I, sont intervenues Carmen Romero, Députée européenne d'Espagne (S&D), Delia La Rocca, Professeure à l'Université de Catane, ancienne Directrice du Département de l'Égalité des chances du Gouvernement italien, Maria Regina Tavares Da Silva, ancienne Présidente du Comité d'Experts pour l'Égalité entre Femmes et Hommes du Conseil de l'Europe, ancienne Membre du Comité CEDAW et ancienne Secrétaire générale de l'AFEM. Sophia Spiliotopoulos, membre suppléant du Conseil d'administration de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et membre du Conseil d'administration de l'AFEM a présenté la *Déclaration de l'AFEM « Renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique »* sous-tendant une vaste campagne transnationale en vue de l'adoption de la « *stratégie de gouvernance économique européenne* » par le Conseil européen des 16 et 17 décembre 2010. Le Bâtonnier Bertrand Favreau, Président de l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens a conclu la Conférence et rendu un hommage appuyé à l'œuvre historique de l'AFEM.

Dans le cadre de cet événement de l'AFEM a eu lieu la cérémonie d'attribution du nouveau « *Prix européen d'excellence scientifique dans le domaine des droits fondamentaux de dimension européenne dont l'égalité des genres* », établi à la mémoire de Micheline Galabert, cofondatrice de l'AFEM,

inspectrice générale des Affaires sociales,, en partenariat avec le Centre de Droit européen, avec le soutien du Service des Droits des Femmes et de l'Égalité.

Catherine Lalumière, ancienne Ministre et ancienne Vice-présidente du Parlement européen, Présidente du Comité d'honneur et Jacqueline Dutheil de la Rochère, Présidente du Comité scientifique, ont décerné le Prix à Katjia Smedslund, lauréate du premier concours 2010 pour la thèse « *Les violences à l'égard des femmes en Europe: analyse socio-politique contemporaine et perspectives d'action dans l'Union européenne* », en présence de la Professeure Elisabeth du Réau sa directrice de recherche et des autorités de l'Université Paris III, Sorbonne Nouvelle.

Deux mentions spéciales ont été décernées aux thèses de Carole Nivard et Viviane Yen-Ching Weng. Ce prix sera décerné tous les deux ans afin de valoriser les travaux de recherche de jeunes chercheur(e)s parmi les plus prometteurs en droit, en sciences politiques et en sciences sociales, par un Comité présidé par Sophie Dimitroulias, Vice-Présidente de l'AFEM, Membre du Bureau de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.

La cérémonie a été clôturée par les allocutions de la Professeure Teresa Boccia, Présidente de l'AFEM et Alain Barrau, Directeur du Bureau du Parlement européen pour la France.

Pour en savoir plus : alain.barrau@europarl.europa.eu

Colloque européen "Quelle éducation pour quelle citoyenneté demain en Europe ?" - Saint-Alban, le 6 novembre 2010

Le Bureau d'Information pour la France du Parlement européen a participé à l'ouverture de la XXe Session des Ecoles de l'Europe.

A cette occasion, le réseau européen des Ecoles de l'Europe a organisé le Colloque intitulé "Quelle éducation pour quelle citoyenneté demain en Europe ?" du 6 au 27 novembre 2010.



La première rencontre de ce cycle a eu lieu à Saint Alban le 6 novembre 2010 et a porté sur le thème : "Education : quels défis pour l'Europe ?". L'ouverture et l'animation de ce débat ont été assurées par Serge Laborderie, Président du Comité de Jumelage, en présence de Raymond Roger Stramare, Maire de Saint-Alban. Après la cérémonie d'ouverture de cette XXe session et la présentation d'un bilan du colloque des 22 et 23 juin à Bruxelles (des délégations françaises), les interventions et les débats ont eu lieu.

Edyta Michelin, administratrice du Bureau d'information pour la France du Parlement européen, Gabriel Weissberg, Chargé de mission aux Relations internationales de l'UFM Midi-Pyrénées et Jean-Jacques Rouch, Journaliste à la Dépêche du Midi sont intervenus. Edyta Michelin a fait un rappel des programmes dans le domaine de l'éducation et de la formation et les défis des écoles du 21^e siècle et Gabriel Weissberg a exposé les méthodes de d'apprentissage des langues et plus particulièrement les enjeux de l'intercompréhension. Enfin, Jean-Jacques Rouch a rappelé que chaque pays européen a son histoire nationale et son propre système d'éducation.

Ces interventions ont été poursuivies par le débat avec les participants. De nombreuses questions ont été posées à cette occasion, telles que : Une école pour quelle Europe ? A quoi sert l'école ? Quelle est la mission des écoles ? Ou bien quelles méthodes pédagogiques pour l'avenir ?

Pour en savoir plus : edyta.michelin@europarl.europa.eu

Cérémonie de clôture du projet "Europe Mobile" - Paris, le 22 octobre 2010

Dans l'hémicycle du Conseil régional d'Ile-de-France, a eu lieu, le vendredi 22 octobre, la cérémonie de clôture du projet "Europe-Mobile en Ile-de-France. Celui-ci, organisé par la Maison de l'Europe des Yvelines, la Région Ile-de-France, le Land de Brandebourg, les Fondations Geshagen et Bosch, a été soutenu par le Bureau d'Information pour la France du Parlement européen.



Il a permis à vingt étudiants de huit nationalités différentes, de circuler entre quatorze lycées généraux, professionnels et agricoles de la Région Île-de-France pour les informer sur l'Union européenne, le Parlement européen et la mobilité des jeunes en Europe. Le nombre de lycéens touchés par cette opération s'élève à trois mille sur une période de temps relativement limitée, puisque le bus a circulé du 30 septembre au 24 octobre.

Les principaux thèmes abordés ont été :

- La construction européenne : de la déclaration Robert Schuman au traité de Lisbonne ;
- L'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- La mobilité des jeunes dans l'Union européenne ,
- L'Europe dans la région.

Cette réalisation est le résultat d'un échange entre de jeunes Allemands, Polonais et Français et devrait se reproduire dans les prochaines années en Pologne et en Allemagne.

Après les interventions de Claire Monod, au nom de la Région, de Ghislain Fournier, de Patrick Bonnin et de Claudia Dombrowski, au nom de la Maison de l'Europe des Yvelines, de Martine

Koopmann, au nom de la Fondation Genshagen et d'Alain Barrau, au nom du Bureau d'Information du Parlement européen, l'après-midi a été clôturé par Catherine Lalumière, Présidente de la Fédération française des Maisons de l'Europe et ancienne Vice-présidente du Parlement européen.

Pour en savoir plus : alain.barrau@europarl.europa.eu

Conférence-débat sur le thème "L'avenir de la politique de cohésion après 2013" - Reims, le 15 juillet 2010

Les jeunes européens ont débattu pendant une semaine sur les questions d'actualité européenne. Le 15 juillet, à la fin de leurs travaux, ils ont présenté leur résolution et ont pu discuter de différentes questions pendant le débat qui a clôturé cet événement. Le débat était organisé par le Conseil régional, la Préfecture de région, le Parlement européen des jeunes et le Bureau d'Information pour la France du Parlement européen.



Cet échange a été animé par Vanessa Py de la Préfecture de région Champagne-Ardenne, en présence de Liem Hoang Ngoc, député européen, Alexandre Czmal, représentant de la DG Emploi à la Commission européenne, Edyta Michelin du Bureau d'information pour la France du Parlement européen et les jeunes européens, Steven (France), Dan (GB), Ben (GB), Jim (Allemagne) et Alina (Roumanie).

Le but de cette rencontre était d'informer, de faire réfléchir et de débattre sur l'avenir de l'Europe.

Ce débat a porté sur la politique de cohésion après 2013, les questions de la mondialisation, la concurrence, la crise financière, la stratégie 2020 et l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne.

Vanessa Py a souhaité la bienvenue aux participants ; Alexandre Czmal a présenté les principaux objectifs de la stratégie 2020 de la Commission. Puis Liem Hoang Ngoc, député européen, a insisté sur les enjeux de la crise financière sur les plans monétaire, économique et social. Edyta Michelin a présenté des exemples de résolutions du Parlement européen sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a également rappelé, dans le cadre de la politique régionale et R&D, la nécessité d'obtenir plus de « synergies » entre la recherche, les crédits affectés à l'innovation, les Fonds de développement régionaux et le 7ème Programme Cadre de recherche et de développement. Cette question a été évoquée dans la résolution adoptée par le Parlement européen. A la fin, elle a souligné certains aspects de l'impact du Traité de Lisbonne sur la politique de cohésion.

Pour en savoir plus : edyta.michelin@europarl.europa.eu



288, boulevard Saint-Germain
75341 PARIS Cedex 07
Tél. (+33) (0)1 40 63 40 00
Fax. (+33) (0)1 45 51 52 53
epparis@europarl.europa.eu
www.europarl.fr